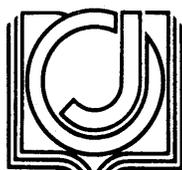


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

COMPTE RENDU INTÉGRAL

5^e SÉANCE

Séance du jeudi 24 avril 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 582).
2. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 582).
3. **Cessation du mandat de sénateurs et remplacement de sénateurs** (p. 582).
4. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 582).
5. **Représentation à des organismes extraparlimentaires** (p. 582).
6. **Questions au Gouvernement** (p. 582).

Meurtres d'otages, crimes contre l'humanité (p. 582).

Question de M. Arthur Moulin. - MM. Arthur Moulin, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

Intentions du Gouvernement en matière scolaire (p. 583).

Question de M. Jacques Chaumont. - MM. Jacques Chaumont, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

Egalité entre les Français de métropole et ceux des départements d'outre-mer (p. 584).

Question de M. Paul Bénard. - MM. Paul Bénard, Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Société des constructions mécaniques de Normandie (p. 584).

Question de Jean-François Le Grand. - MM. Jean-François Le Grand, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

Crédits de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (p. 585).

Question de M. Roger Lise. - MM. Roger Lise, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

Relations franco-américaines (p. 585).

Question de M. Jean Colin. - MM. Jean Colin, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

Aide à la sidérurgie (p. 586).

Question de M. Claude Huriet. - MM. Claude Huriet, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

Publication du bilan (p. 587).

Question de M. Pierre Schiélé. - MM. Pierre Schiélé, Jacques Chirac, Premier ministre.

Lutte contre le terrorisme (p. 588).

Question de M. Jacques Mossion. - MM. Jacques Mossion, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

Radios locales privées (p. 589).

Question de M. Michel Miroudot. - MM. Michel Miroudot, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

Autoroute Orthez-Bayonne (p. 590).

Question de M. Yves Goussebaire-Dupin. - MM. Yves Goussebaire-Dupin, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

Projets culturels du précédent gouvernement (p. 590).

Question de M. Marcel Lucotte. - MM. Marcel Lucotte, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

Suppression de la redevance sur les magnétoscopes (p. 591).

Question de M. Pierre-Christian Taittinger. - MM. Pierre-Christian Taittinger, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

Otages français du Liban (p. 591).

Question de M. Charles Lederman. - MM. Charles Lederman, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

Taux d'intérêt des livrets des caisses d'épargne (p. 592).

Question de M. Pierre Gamboa. - MM. Pierre Gamboa, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

Part du loto sportif attribuée au mouvement sportif (p. 593).

Question de M. Philippe Madrelle. - MM. Philippe Madrelle, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

Protection de l'épargne populaire (p. 593).

Question de M. André Delelis. - MM. André Delelis, Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

Frais de tenue des comptes bancaire (p. 593).

Question de M. Gérard Delfau. - MM. Gérard Delfau, Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

Concession de la cinquième chaîne (p. 594).

Question de M. Jean-Pierre Masseret. - MM. Jean-Pierre Masseret, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS*Obligations financières des communes en matière scolaire* (p. 595).

Question de M. Josy Moinet. - M. Josy Moinet, Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.

Statut de l'élu local (p. 595).

Question de M. André Jouany. - MM. André Jouany, Bernard Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

Crédits supplémentaires D.G.F.-D.G.E. (p. 596).

Question de M. Louis Brives. - MM. Louis Brives, Bernard Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

Avenir de la D.A.T.A.R. (p. 597).

Question de M. Georges Mouly. - MM. Georges Mouly, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

7. **Conférence des présidents** (p. 598).

8. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 598).

9. **Renvois pour avis** (p. 599).

10. **Dépôt de propositions de loi** (p. 599).

11. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 600).

12. **Dépôt de rapports** (p. 600).

13. **Dépôt de rapports d'information** (p. 600).

14. **Ordre du jour** (p. 600).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

(Le procès-verbal est adopté.)

2

DECES D'ANCIENS SENATEURS

M. le président. Mes chers collègues, j'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue M. Raymond Guyot, qui fut sénateur de Paris de 1959 à 1977.

Par ailleurs, j'ai le regret de vous rappeler le décès de notre ancien collègue M. Marcel Dassault, qui fut sénateur de l'Oise en 1957 et 1958.

3

CESSATION DU MANDAT DE SENATEURS ET REMPLACEMENT DE SENATEURS

M. le président. J'informe le Sénat qu'en application de l'article 23 de la Constitution et de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, j'ai pris acte de la cessation le 20 avril 1986, à minuit, du mandat sénatorial :

- de M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur,
- de M. René Monory, ministre de l'éducation nationale,
- de M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

J'informe le Sénat que, conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître :

- qu'en application de l'article L.O. 320 du code électoral, M. Paul Graziani est appelé à remplacer, à compter du 21 avril 1986, en qualité de sénateur des Hauts-de-Seine, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)
- et qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral M. Guy Robert est appelé à remplacer, à compter du 21 avril 1986, en qualité de sénateur de la Vienne, M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les mêmes travées*) et M. Georges Dessaigne est appelé à remplacer, à compter du 21 avril 1986, en qualité de sénateur de la Mayenne, M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

4

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe le Sénat que M. le président du Conseil constitutionnel m'a transmis, par lettre en date du 16 avril 1986, le texte de la décision rendue par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 16 avril, sur la demande formée par Mme Yannick Piat, député du Var, et relative à l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette décision a été publiée au *Journal officiel* du 17 avril 1986.

5

REPRESENTATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe le Sénat que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de deux de ses membres pour le représenter respectivement au sein de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle et de vidéographie diffusée, en remplacement de M. Charles Pasqua, nommé ministre, et au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial, en remplacement de M. Maurice Janetti, élu député du Var.

J'invite la commission des affaires culturelles et la commission des affaires économiques à présenter chacune une candidature.

6

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

MEURTRES D'OTAGES, CRIMES CONTRE L'HUMANITE

M. le président. La parole est à M. Moulin. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Arthur Moulin. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, la prise d'otages, quel qu'en soit le motif, est un crime contre les plus élémentaires des droits de l'homme. Le meurtre des otages est un véritable crime contre l'humanité. Nos concitoyens sont outrés, et ils nous le disent, lorsqu'ils entendent certains journalistes parler à ce sujet d'exécution. Le meurtre d'un innocent n'a rien de commun avec l'exécution d'un jugement après reconnaissance d'une culpabilité.

Dans sa déclaration de politique générale du 9 avril, le Gouvernement a confirmé son intention d'introduire dans notre code pénal le crime de terrorisme. Cela répond à l'attente du peuple français, mais nous sommes nombreux à penser que les mesures nationales ne suffisent pas. C'est là l'origine de ma question. La notion de meurtre d'otage peut d'ailleurs être élargie au terrorisme sous toutes ses formes. Seul un débat, à l'O.N.U. par exemple, sur une proposition claire peut permettre de connaître les nations qui combattent réellement le terrorisme, celles qui le soutiennent en fait par leur passivité et celles qui le suscitent.

Je suis bien conscient des difficultés techniques et juridiques suscitées par ma question. Si la réponse est oui, ce que je souhaite, en fait, c'est que vous nous disiez si le Gouvernement français va prendre une initiative solennelle dans ce sens. A ces crimes contre l'humanité, peu importe d'ailleurs le nom qui sera donné. Ce qui importe, c'est le sort réservé à leurs auteurs et à leurs complices. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le sénateur, la question que vous posez est effectivement très importante et rencontre, à plus d'un titre, les préoccupations du Gouvernement, qui se trouve, notamment, confronté à la douloureuse situation causée par les prises d'otages.

Votre proposition d'étendre la notion de crime contre l'humanité au meurtre d'otages doit être examinée dans tous ses aspects et dans toutes ses implications juridiques.

Comme vous le savez, la notion de crime contre l'humanité n'est pour l'instant unanimement admise en droit international que dans deux cas : d'une part, pour les crimes commis lors du dernier conflit mondial par les personnes agissant pour le compte des puissances de l'Axe - il s'agit du statut du tribunal militaire international de Nuremberg, 8 août 1945 ; d'autre part, pour le crime de génocide - il s'agit de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1945.

Etendre la notion de crime contre l'humanité au-delà, dans d'autres cas, ne peut intervenir sans étude approfondie, car le sujet, comme vous l'avez dit vous-même, est complexe et délicat.

Pour autant, je tiens à vous assurer, monsieur le sénateur, que le Gouvernement met tout en œuvre pour étudier toute formule susceptible de prévenir, de poursuivre et de condamner les meurtres d'otages par des moyens juridiquement sûrs. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

INTENTIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIERE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Chaumont.

M. Jacques Chaumont. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, mardi soir, en écoutant le journal télévisé, parents, enseignants et lycéens ont appris l'abrogation de l'arrêté du 13 février 1986 signé de M. Chevènement et portant réforme des lycées. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je crois savoir que, mardi matin, vous avez réuni les inspecteurs d'académie, qui ont réservé un accueil très favorable à votre décision.

Permettez-moi néanmoins d'évoquer les interrogations des jeunes qui sont en quête d'orientation et qui, en l'espace de deux mois, ont appris successivement qu'ils ne pouvaient plus envisager de s'orienter vers une première S pour cause de suppression et, depuis mardi soir, qu'ils peuvent envisager de reprendre cette filière. Par conséquent, c'est aux lycéennes et aux lycéens que cette évolution des choses perturbe, que cela concerne au premier chef, que je souhaiterais vous entendre répondre cet après-midi, surtout en cette période de l'année où beaucoup d'entre eux remplissent leur dossier d'orientation, dont certains doivent être rendus demain.

Monsieur le ministre, pouvez-vous très simplement, comme vous l'avez toujours fait devant la Haute Assemblée, exposer les raisons de votre décision, les objectifs que vous vous fixez et les orientations que vous souhaitez offrir demain aux lycéennes et aux lycéens ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur Chaumont, je ne pense pas que votre idée soit que j'arrive et que je ne touche à rien. Telle n'est pas la réponse que vous souhaitez... Je vais globaliser un peu ma réponse pour vous préciser quels seront les axes de notre politique, qui vont s'articuler autour de trois priorités.

La première de ces priorités est la qualité, car il faut se donner des objectifs de culture, de formation dans les lycées. Il faut aussi s'en donner les moyens.

Le souci de la qualité, cela commence à l'école primaire, presque à l'école maternelle, cela se poursuit au collège, ensuite au lycée.

Deuxième priorité : la déconcentration et la décentralisation. Mme Alliot-Marie est en train de préparer le dossier de la déconcentration, sur lequel nous aurons sans doute beaucoup de décisions à prendre au cours des prochains mois. Je vous en informerai, car probablement certaines de ces décisions impliqueront dans le bon sens la responsabilité des élus.

Enfin, troisième priorité, laquelle motive d'ailleurs notre décision : il faut absolument que le système de formation initiale se préoccupe de plus en plus de ce qui se passe après. Je suis très préoccupé par le fait qu'un jeune sur quatre n'ait pas trouvé à s'insérer dans la vie active. La faute n'en incombe pas d'ailleurs au système éducatif, mais nous devons impérativement nous poser des questions et tendre des passerelles entre le monde de la vie active et celui de la formation initiale.

Depuis un mois, j'ai procédé à de nombreuses consultations et j'ai beaucoup écouté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de mon ministère : j'ai réuni à plusieurs reprises l'ensemble des directeurs, les inspecteurs généraux, les recteurs, les inspecteurs d'académie. Je peux donc vous dire que, sans hésitation, non pas l'unanimité, mais une grande majorité de mes interlocuteurs m'a conseillé de retarder cette réforme pour la parfaire.

L'objectif des 80 p. 100 d'une classe d'âge en l'an 2000 suppose qu'un certain nombre d'autres conditions soient remplies. En effet, si c'est pour faire de la garderie entre seize et dix-huit ans, cela ne servira à rien !

La première de ces conditions est la capacité. Je vais donc probablement réunir très rapidement les présidents de conseils régionaux en vue d'élaborer une sorte de pacte moral - cette question relève en effet de leur compétence - et je leur dirai qu'il nous faut travailler ensemble et que des constructions sont nécessaires afin de lancer dans les trois prochaines années par exemple cent mille places de lycée. Telle est la priorité dans les régions ; à cet égard, beaucoup de mes collègues et de mes ex-collègues - je le crois - m'écouteront.

La deuxième priorité consiste à apprécier et à rechercher ce qui se passera en l'an 2000, si tant est qu'on puisse le savoir. On se rend bien compte aujourd'hui que l'évolution de la société doit être prise en compte dans l'éclatement des formations lycéennes. Je ne suis pas - je le précise tout de suite - défavorable à une réforme qui est nécessaire ; en effet, il est impossible d'absorber 80 p. 100 des jeunes avec les filières actuelles ; ces dernières devront être élargies. Néanmoins, ce qui m'est apparu dans les conversations que j'ai eues, c'est que si, dans le passé, certaines matières dominaient peut-être trop, certaines ne dominent plus assez aujourd'hui.

Ma réflexion, c'est que la culture va s'élargir. La culture de demain sera davantage technologique, et peut-être davantage économique. Il faut tenir compte de tous ces éléments.

Je ne mets pas en cause la réforme des classes de seconde, je n'en diffère l'application que d'un an ; j'arrête donc l'expérimentation pour ces classes, qui devait commencer à la prochaine rentrée, de façon à ne pas engager un processus irréversible et je lance une large consultation auprès des gens les plus qualifiés, y compris du Collège de France, pour connaître leur avis, car je crois qu'ils ont beaucoup de choses à dire. Certains d'entre eux, semble-t-il, n'avaient pas été suffisamment consultés, du moins est-ce ce qu'ils m'ont dit.

Il ne s'agit pas de mettre un terme à la réforme, mais celle-ci s'appliquera avec un an de retard : je préfère qu'elle reçoive le consensus du plus grand nombre et j'entends ne pas me précipiter pour l'appliquer.

J'ai participé tout à l'heure au congrès de l'A.P.E.L., auquel j'étais invité. Certains parents d'élèves m'ont dit qu'ils se réjouissaient du fait que le report de la réforme ait été annoncé pour être remise sur le chantier parce qu'ils estimaient que celle-ci comportait quelques insuffisances.

Je n'ai pas la volonté de dire coûte que coûte que, parce que j'arrive au ministère, je changerai tout ; je veux cependant améliorer les choses et élargir le cercle de la concertation. Ainsi, l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers en l'an 2000, je le fais mien, mais je vais essayer de me doter des moyens pour y parvenir, contrairement à ce qui existait dans le passé.

Voilà la réponse que je pouvais vous faire. N'avez aucune crainte, la décision que j'ai prise est bien reçue. Si j'avais tardé à la prendre, les étudiants auraient été en droit de s'interroger en estimant qu'ils avaient été mal aiguillés.

En fait, monsieur le sénateur, sans pour autant vouloir critiquer le passé, j'ai trouvé en arrivant rue de Grenelle un grand nombre de décrets qui avaient été signés entre le 15 février et le 16 mars. Certains d'entre eux me paraissent difficilement applicables, certains autres seront appliqués et d'autres seront abrogés. J'ai l'impression que, dans ce domaine, le courrier ministériel était plus important qu'à d'autres époques. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

EGALITE ENTRE LES FRANÇAIS DE METROPOLE
ET CEUX DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Bénard.

M. Paul Bénard. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans sa déclaration à l'Assemblée nationale et au Sénat, M. le Premier ministre, affirmant la place éminente qui revient à l'outre-mer dans la République, a annoncé que le Gouvernement déposera un projet de loi de programme sur le redressement économique et social des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne le volet social, une étude de l'I.N.S.E.E. relative au département de la Réunion indique que, depuis un certain nombre d'années, les habitants de ce département perçoivent deux fois moins de prestations sociales que ceux de la métropole : 7 900 francs là-bas contre 17 300 francs ici.

Cette situation résulte de l'application à ce département du principe de la parité globale inventée un jour afin de ne pas appliquer toutes les lois sociales à la Réunion et, par là même, aux départements d'outre-mer. La parité globale, aurait dit quelqu'un, c'est l'habillage artistique, le camouflage financier de l'inégalité sociale.

Ainsi, après quarante ans de départementalisation, des Français, parce qu'ils sont d'outre-mer, subissent une discrimination par rapport, non seulement aux Français qui vivent dans l'Hexagone, mais également aux étrangers qui résident en France.

Ma question est donc la suivante, monsieur le ministre : la loi de programme pour les départements d'outre-mer comportera-t-elle la mise en place de l'égalité sociale entre les Français de métropole et ceux des départements d'outre-mer ? Je dis bien « égalité » et non « parité » sociale car, dans son principe même, elle est - je le répète - la négation de l'égalité. Cette loi de programme comportera-t-elle la suppression immédiate du critère d'activité pour l'attribution des allocations familiales et aussi de l'allocation logement dans les départements d'outre-mer ? *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je vous remercie, monsieur Paul Bénard, d'avoir posé cette question. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de discuter de ce problème voilà quelques jours. Elle me fournit l'occasion d'informer le Sénat qu'en ce moment même les services du ministère des départements et territoires d'outre-mer préparent un projet de loi de programme sur le développement économique et social des départements d'outre-mer.

Comme vous le souhaitez, cette loi de programme s'attachera à répondre notamment au souci, dont vous vous faites l'interprète, d'assurer à nos concitoyens d'outre-mer le bénéfice d'un système de protection sociale comparable à celui de la métropole, mais qui devra faire place à des formes d'actions propres à répondre aux problèmes prioritaires de ces départements.

En évoquant la parité sociale globale, vous avez dit qu'en définitive elle était un leurre et qu'elle s'était transformée, au fil des années, en une inégalité sociale. Je vous ferai remarquer, monsieur le sénateur, que cette parité sociale globale a été mise en place à l'époque à la demande de l'ensemble des élus des départements d'outre-mer et qu'elle avait pour objectif d'éviter un certain nombre d'effets nocifs pour lesdits départements.

Le déséquilibre actuel résulte de la non-actualisation de la parité sociale globale. Aussi suis-je heureux de pouvoir informer le Sénat que la loi de programme, préparée aujourd'hui par le ministère des départements et territoires d'outre-mer, comportera un volet social.

De plus, comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, il est prévu la mise en place d'une commission qui devra, dans un délai très bref, non seulement établir le bilan de ces avantages sociaux, mais aussi proposer très rapidement un calendrier pour que la parité sociale globale redevienne, comme elle l'avait été voilà une dizaine d'années, une réalité. Cette parité a permis, monsieur le sénateur, des progrès très importants en matière de protection maternelle et infantile, en matière d'alimentation de l'enfance, en matière de soins distribués aux enfants des départements d'outre-mer.

Par conséquent, je crois que vous trouverez là, monsieur le sénateur, l'occasion d'ouvrir un débat avec le Gouvernement pour examiner dans quelles matières nous pourrions aller dans le sens que vous souhaitez. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

SOCIETE DES CONSTRUCTIONS MECANIKES DE NORMANDIE

M. le président. La parole est à M. Jean-François Le Grand.

M. Jean-François Le Grand. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai souhaité attirer l'attention du ministre de la défense sur les difficultés que connaissent actuellement les Constructions mécaniques de Normandie. Ce chantier naval emploie environ 1 200 personnes. Il a produit, depuis de nombreuses années, des unités très performantes dont les qualités sont mondialement connues et reconnues.

Dans la zone d'activité économique du Nord-Cotentin, les Constructions mécaniques de Normandie pèsent d'un poids particulier tel que les difficultés d'aujourd'hui inquiètent gravement l'ensemble des responsables du département et de la région Basse-Normandie.

Un premier problème concerne le plan de charge de l'entreprise. Si ce dernier demeure, jusqu'en novembre 1986, parfaitement satisfaisant, les perspectives pour 1987 sont très inquiétantes. Une embellie est-elle envisageable grâce à la nouvelle loi de programmation militaire ?

Le deuxième problème concerne les dix unités P 400 commandées par la marine nationale en 1981-1982, et qui sont actuellement construites. Un prototype de moteur a été imposé aux constructeurs pour équiper ces patrouilleurs ; or il ne donne pas satisfaction et n'est toujours pas au point.

En conséquence, lesdits bateaux ne sont toujours pas inscrits en recette ; cela entraîne, vous l'imaginez, une situation financière extrêmement délicate pour les Constructions mécaniques de Normandie qui, de toute évidence, ne sont pas responsables d'une telle situation.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour remédier à cet état de choses ? Peut-être y aurait-il lieu de nommer une commission d'enquête afin que les pouvoirs publics soient parfaitement éclairés sur les droits et les devoirs de chacun. Il ne s'agit là que d'une simple suggestion que je livre à votre réflexion.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à ma requête et de la réponse que vous serez en mesure d'y apporter. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le sénateur, il est vrai que les Constructions mécaniques de Normandie rencontrent aujourd'hui un certain nombre de difficultés.

Votre question s'adresse à M. André Giraud, retenu, hélas, à l'extérieur de cet hémicycle. Il m'a demandé de vous répondre à sa place. Je m'exprimerai donc en son nom et non en tant que ministre de l'industrie, qui n'est pas directement concerné par cette entreprise. Votre question, en effet, s'inscrit dans l'ensemble des problèmes liés à l'Etat qui commande, à l'Etat-client ou à l'Etat qui accompagne un certain nombre de commandes destinées à l'exportation.

S'agissant de cette entreprise, vous avez soulevé le problème du litige né d'une commande passée en 1981 : il faut effectivement y trouver une solution. La solution d'arbitrage dont vous esquissez la proposition pourrait être la voie dans laquelle il faut s'engager pour apporter une réponse aussi rapide que possible aux Constructions mécaniques de Normandie, lesquelles éprouvent également de très grandes difficultés financières.

Ces difficultés financières sont, sur le fond, entraînées par le premier problème que vous avez souligné : depuis trois ans nous assistons à une diminution puis à la disparition des commandes - notamment de vedettes rapides - sur lesquelles les C.M.N. se sont bâti une renommée internationale.

Nous en connaissons les raisons : elles découlent des difficultés d'un certain nombre de pays en voie de développement et des pays pétroliers touchés par la crise pétrolière. Bref, on enregistre une réduction certaine du volume de charges du chantier qui oblige toute l'entreprise à puiser dans ses ressources financières pour assurer sa survie.

Il est vrai que, s'agissant du marché français, le ministère de la défense a apporté une aide importante en commandant successivement six P.400 en 1982, une tranche supplémentaire de quatre P.400 en 1984 et deux bâtiments - base de plongeurs - démineurs en 1985.

Par ailleurs, la D.C.A.N. de Cherbourg s'est efforcée de participer à l'effort en sous-traitant aux C.M.N. divers travaux de chaudronnerie.

Mais, en l'état actuel des éléments qui nous sont communiqués, aucune commande nouvelle de bâtiment militaire susceptible d'être confiée à ce chantier n'est, hélas ! prévue. Toutefois, la société bénéficiera des actions énergiques menées par le ministère de la défense pour promouvoir les exportations militaires dans un secteur qui, je le répète, lui a assurément valu une renommée mondiale. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

CREDITS DE L'INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer - l'I.E.D.O.M. - a été créé par ordonnance du 7 janvier 1959. Cette ordonnance prévoit, en son article 4, un mode de prélèvement au profit des organismes chargés du développement agricole, économique et social.

Pendant vingt-cinq ans, les produits de l'I.E.D.O.M. nous ont été totalement réservés ils ont apporté une aide considérable au fonctionnement des établissements de crédit et ont, notamment, permis la construction de logements destinés aux plus défavorisés.

Mais, à partir de 1984, les sommes en cause ont été, sans préavis, reversées dans les caisses de l'Etat, ce qui a mis en difficulté certains des organismes bénéficiaires - je peux citer le cas du Crédit agricole à la Martinique.

C'est ainsi que, en 1984, 20 milliards de centimes, et autant en 1985, nous ont été supprimés, alors que, vous le savez, monsieur le ministre, le problème du logement social dans nos régions se pose d'une manière cruciale et angoissante. En effet, malgré les efforts qui ont été réalisés, le nombre de logements insalubres, surpeuplés et sous-équipés reste excessif.

J'aimerais, monsieur le ministre, que le Gouvernement nous confirme son intention de rétablir les versements de l'I.E.D.O.M. au profit des départements d'outre-mer et que les sommes soient affectées, non en totalité mais en priorité, à l'aide en faveur de la résorption de l'habitat insalubre. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le sénateur, comme vous venez de le rappeler, la loi de finances pour 1985, votée sous la précédente législature, a opéré, au profit du budget général, un prélèvement de 200 millions de francs sur les excédents de l'institut d'émission des D.O.M.

Je rappelle que l'Etat rémunère le compte d'opérations de l'institut d'émission en lui versant un taux d'intérêt qui équilibre son compte d'exploitation. Au cours des années récentes, du fait de la flambée des taux d'intérêt, les excédents de l'institut d'émission se sont considérablement gonflés et c'est ce qui a conduit à effectuer ce prélèvement de 200 millions de francs.

S'il est exact, comme vous le disiez, monsieur le sénateur, que les bénéfices de l'institut d'émission peuvent servir à financer des investissements dans les départements d'outre-mer, ce moyen d'intervention - la Cour des comptes l'a rappelé à plusieurs reprises - ne doit pas se substituer progressivement aux mécanismes normaux de financement des investissements par le biais du budget de l'Etat.

Je ne suis, bien sûr, pas en mesure d'indiquer à quelle utilisation précise ces 200 millions de francs ont été consacrés, pour la bonne raison que, dans le cadre du budget général, les recettes ne sont pas affectées, vous le savez. Je rappellerai toutefois que l'ensemble des interventions de toute nature dans les départements d'outre-mer prévues en 1985 s'est élevé à 14,7 milliards de francs, sans compter les financements à taux privilégié assurés par certains établissements, notamment par la caisse centrale de coopération économique.

Telles sont les quelques indications que je peux vous apporter.

J'ajouterais deux choses : d'une part, les nécessités du développement des départements d'outre-mer seront prises naturellement en compte dans la loi de programme en cours de préparation, comme vient de le rappeler M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer ; d'autre part, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 1986, qui va être soumise au Parlement dans les prochaines semaines, il est prévu une mesure de défiscalisation complète - à 100 p.100 - des investissements dans les départements d'outre-mer pour une durée de dix ans et pour des secteurs comme celui que vous évoquiez tout à l'heure. Cela atteste la volonté du Gouvernement de dégager les moyens nécessaires au développement économique et social de ces départements de la République. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

RELATIONS FRANCO-AMERICAINES

M. le président. La parole est à M. Colin.

M. Jean Colin. Monsieur le ministre des affaires étrangères, c'est à vous que je destine mon propos sur un sujet préoccupant.

Les relations entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique, plus spécialement entre ceux-ci et la France, traversent une crise qui nous préoccupe. De malentendus en équivoques, par une série d'affirmations tranchées, par manque de concertation, les relations entre l'Europe et notre principal allié risquent d'être altérées durablement et profondément.

Aujourd'hui, ce malaise est sérieusement ressenti par le peuple américain, comme en témoignent les annulations de réservations auprès des agences de voyages et la baisse prévue des visites de touristes américains dans notre pays et sur notre continent.

Non seulement le bon renom de notre pays, mais aussi ses intérêts directs sont donc en cause.

Sans vous tenir le moins du monde pour responsable, votre prise de fonction ne remontant qu'à quelques semaines à peine, monsieur le ministre, je vous poserai une question simple : avez-vous prévu une campagne d'explication des positions française et européenne à destination des Etats-Unis ; quels moyens allez-vous mettre en œuvre afin que le citoyen américain connaisse l'attachement de la France aux relations entre nos deux pays et quelle est votre détermination, dont nous ne pouvons douter, à lutter contre le terrorisme et à désigner clairement l'adversaire de nos démocraties européennes ? *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la situation des relations franco-américaines a fait

l'objet, aux Etats-Unis, au cours des derniers jours, d'une campagne de presse extrêmement virulente à notre égard et même de déclarations officielles.

Nous ne devons pas nous émouvoir outre mesure de propos qui ont une dimension proprement américaine. Au demeurant, notre habitude n'est pas de polémiquer avec nos alliés, surtout quand ce qui nous rapproche d'eux est aussi déterminant, monsieur le sénateur.

Comme l'a dit hier soir M. le Premier ministre, personne ne peut mettre en cause la solidarité profonde qui rapproche le Gouvernement français de nos alliés en général et de notre allié américain en particulier. M. Jacques Chirac a évoqué à ce sujet à la fois des raisons historiques et notre attachement commun aux valeurs qui sont celles des démocraties occidentales.

En réalité, monsieur le sénateur, l'observation des faits, si l'on veut bien les considérer sans préjugé, montre la très grande convergence entre nos préoccupations et nos actions et celles des Etats-Unis, en particulier face au terrorisme, contre lequel les démocraties doivent mobiliser leurs énergies.

Comment pourrait-on douter de notre détermination à lutter contre le terrorisme, monsieur le sénateur, alors que nous venons de prendre des mesures de prévention et de répression, qui se sont notamment traduites par plusieurs séries d'expulsions au cours des dernières semaines et que nous nous apprêtons à mettre en œuvre un véritable plan d'action décidé en concertation avec nos partenaires européens, alors que nous participons à toutes les instances internationales compétentes en la matière, alors que nous supportons pratiquement seuls depuis des années le poids d'une action considérable destinée à contenir l'expansionnisme libyen au Tchad ?

Qu'en est-il en réalité de ce qui nous a séparés des Américains lors de l'opération qu'ils ont menée la semaine dernière contre la Libye ? Il s'agit d'une divergence quant à la méthode la plus appropriée pour lutter contre un cas particulier de terrorisme. Les Etats-Unis voulaient agir vite et fort, pour des raisons et selon des critères qui leur étaient propres. Nous avons marqué notre position selon notre propre critère, en exprimant notre souci de maintenir notre liberté d'appréciation en face d'une requête qui n'avait été précédée d'aucune consultation.

Nous avons d'ailleurs opposé voilà quelques jours notre veto à un projet de résolution au conseil de sécurité qui condamnait le raid américain de façon tout à fait déséquilibrée, sans faire mention de ceux qui étaient à l'origine de l'intervention américaine.

Deux grands pays amis et alliés ne peuvent s'entendre sur tout et à tout moment, monsieur le sénateur ; mais leur amitié et leur alliance, forgées dans les plus dures épreuves, ne sont pas menacées pour autant.

Enfin et surtout, il faut garder, me semble-t-il, le sens des proportions et éviter de faire d'une divergence tout à fait explicable le prétexte d'une crise artificielle dans les relations franco-américaines. Ce serait d'ailleurs faire le jeu de ceux qui souhaitent installer entre nous la division.

La vérité des choses, monsieur le sénateur, c'est que les relations franco-américaines se caractérisent, même aujourd'hui, par une coopération extraordinairement diversifiée, qui se développe dans tous les domaines et à l'avenir de laquelle le Gouvernement veillera de près, soyez-en assuré. Nous sommes, au demeurant, en contact permanent avec les autorités américaines sur tous les sujets. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

AIDE A LA SIDERURGIE

M. le président. La parole est à M. Huriet.

M. Claude Huriet. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, la Lorraine, c'étaient 750 000 emplois en 1975, ce sont 720 000 emplois en 1982, 30 000 emplois perdus en sept ans et encore 9 000 durant la seule année 1985.

Longtemps, l'économie lorraine a reposé sur le charbon, sur le sel - et la menace d'une saline alsacienne inquiète à nouveau les Lorrains - sur le fer et la sidérurgie.

Rien que dans le département de Meurthe-et-Moselle, les bassins sidérurgiques de Longwy, de Briey, de Pompey et de Neuves-Maisons ont perdu plus de 20 000 emplois en dix ans.

Face à cette hémorragie, des aides publiques spécifiques ont été mises en place, directement ou à travers des sociétés de diversifications industrielles, telles Sodilor et Solodev, le fonds de modernisation industrielle et les pôles de conversion.

Les socialistes n'ont pas tenu les promesses faites aux Lorrains. Le dernier exemple en date est l'amputation de 40 p. 100 en 1986 de l'enveloppe des primes à l'aménagement du territoire.

Si les efforts déployés n'ont pas eu l'ampleur nécessaire, quelques résultats positifs apparaissent cependant.

Vous avez dit, monsieur le ministre de l'industrie : « Il faut remettre de l'ordre dans la jungle des subventions et tailler dans ce maquis. » D'accord.

Vous avez dit aussi votre volonté de supprimer « un certain nombre d'aides qui freinent l'initiative, qui ankylosent nos entreprises ». Mille fois d'accord.

Mais la voie est étroite. Ainsi, lorsque vous envisagez d'étendre l'exonération des charges sociales pour les jeunes à n'importe qui, pour n'importe quoi, vous risquez de voir fleurir, comme c'est le cas dans les pôles de conversion, des entreprises sans rapport avec les besoins du marché, faussant la concurrence.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Claude Huriet. Et si vous substituez brusquement une politique d'exonération à la politique d'aides publiques, gare aux dégâts !

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Claude Huriet. La Lorraine est encore malade, mais elle entrevoit la guérison. Elle se redresse, mais elle ne peut encore « marcher seule ».

Ne lui retirez pas brusquement votre appui.

Monsieur le ministre de l'industrie, qu'allez-vous faire pour la sidérurgie, qu'allez-vous faire pour la Lorraine ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le sénateur, dans le cadre de votre question sur la réorganisation du système d'aides publiques à l'industrie - je vais y revenir - vous m'interrogez d'abord sur l'avenir des sociétés régionales de diversifications industrielles et de développement de Sacilor.

Je vous rappelle que les deux sociétés de conversion Sodilor et Solodev sont partie intégrante du groupe Sacilor : la responsabilité de leurs actions appartient au groupe sidérurgique et non pas à l'Etat. Bien sûr, il y a concertation avec mon département ministériel, mais le groupe Sacilor reste seul à décider des fonds consacrés à la reconversion.

Il n'y a donc pas de ligne budgétaire, au ministère chargé de l'industrie, consacrée à la dotation de ces deux sociétés. Les fonds correspondants sont prélevés sur les ressources globales du groupe, dont la dotation en capital versée par l'Etat n'est qu'une composante.

Néanmoins, je puis vous indiquer que les sommes affectées à Solodev et Sodilor par Sacilor se sont élevées, de 1983 à 1985, à 200 millions de francs. Pour le premier trimestre de 1986, une somme de 75 millions de francs a déjà été dégagée.

En ce qui concerne la question plus générale de la réorganisation des aides publiques, j'ai dit - cela est vrai - que nous avions l'intention de remettre de l'ordre dans la jungle des subventions. Car il est certain que, dans ce domaine, ce sont les plus forts qui s'en sortent au détriment des plus faibles (*Murmures sur les travées socialistes.*), que ce sont les grandes entreprises qui monopolisent un certain nombre de ressources au détriment des petites et moyennes entreprises. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Un sénateur socialiste. C'est le libéralisme !

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Il n'y a aucune raison que des petites et moyennes entreprises bien gérées paient les frais généraux de grandes entreprises mal gérées. (*Applaudissements sur les mêmes*

travées.) Il n'y a aucune raison que les salariés d'entreprises bien gérées dispensant des salaires plus faibles paient les frais généraux d'entreprises plus mal gérées dispensant des salaires plus élevés.

Nous avons, c'est vrai, l'intention de remettre de l'ordre, de procéder à un examen critique de l'ensemble du système d'aides aux entreprises et de son efficacité afin de préparer le budget de 1987.

(M. Jacques Chirac, Premier ministre, entre dans la salle des séances, salué par les applaudissements du groupe du R.P.R.)

C'est pourquoi, avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, nous mettons en place une mission d'étude, d'analyse et de proposition dans ce domaine. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

C'est pourquoi, également, M. Pierre Méhaignerie et moi-même avons organisé une mission particulière afin d'examiner comment nous pourrions procéder, dans des zones où la situation de l'emploi est particulièrement grave, à des allègements de charges sociales et fiscales en vue d'inciter la création d'emplois.

Monsieur le sénateur, vous avez eu raison d'évoquer le problème des pôles de conversion. M. Pierre Méhaignerie a, en effet, indiqué, hier, à l'Assemblée nationale qu'il procédait à un bilan sur ce point. Il est vrai que ces pôles de conversion attirent un certain nombre de chasseurs de primes dont la contribution durable à l'emploi n'est pas certaine, mais cela ne date pas d'hier.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons offrir, plutôt que des primes et des subventions, des libertés et des exonérations fiscales afin d'attirer des créateurs d'emplois qui participent à la liberté d'entreprise.

Parallèlement, vous le savez, en liaison avec mon ministère, M. le Premier ministre a chargé M. Gandois d'une mission d'étude sur la situation actuelle et future des deux groupes sidérurgiques Sacilor et Usinor.

C'est donc sur l'ensemble de ces propositions que, le moment venu, le Gouvernement prendra les mesures propres à rendre plus performant le système des aides publiques afin d'améliorer ce qui doit rester notre souhait le plus cher, la compétitivité des entreprises.

Dans l'immédiat, je vous confirme que les régions de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais demeurent une priorité du Gouvernement en raison des difficultés de reconversion de leur tissu industriel.

C'est en particulier la raison pour laquelle, malgré les restrictions budgétaires, les crédits du fonds d'industrialisation de la Lorraine resteront à un niveau suffisant pour financer la contribution exceptionnelle en 1986, pour poursuivre les actions engagées et pour permettre le lancement d'opérations nouvelles contribuant aux créations, aux extensions et aux transferts d'activité.

Vous l'avez compris, monsieur le sénateur, face aux restructurations industrielles, aux difficultés de telle région et de tel bassin d'emploi, l'attitude du Gouvernement est inspirée par trois principes très simples : faire et dire la vérité, choisir l'efficacité et prendre en considération les dimensions humaines et locales des problèmes de l'emploi. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

PUBLICATION DU BILAN

M. le président. La parole est à M. Schiélé.

M. Pierre Schiélé. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, le 16 mars dernier, les Français ont voulu l'alternance : une alternance sans heurts, mais une alternance réelle ; ils entendaient que soit mise en œuvre la plate-forme commune R.P.R.-U.D.F. et ils le veulent toujours. Votre Gouvernement s'y attache - c'est à son honneur - avec rigueur et avec efficacité.

Cependant, l'opinion publique est quelque peu troublée par certaines affirmations souvent péremptoires de quelques ténors de l'opposition actuelle.

Certes, dans votre déclaration de politique générale, vous avez rappelé, à juste titre, la situation que vous aviez trouvée, mais ce fut nécessairement à grands traits.

Qu'il s'agisse du chômage, de la pression fiscale, du déficit budgétaire, de la dette publique intérieure ou extérieure, de celle des entreprises nationalisées, de la situation de nos collectivités locales, de la montée de la violence ou de notre défense nationale,...

Plusieurs sénateurs socialistes. L'inflation !

M. Pierre Schiélé. ... l'opinion publique sent qu'il y a là matière à examen : tous ces points constituent actuellement autant de sujets de controverse.

Aussi, pour mettre un terme à cette inutile querelle, dont les effets pernicieux ne pourraient que dénaturer l'action gouvernementale, il faut que la vérité soit établie et que le constat soit fait.

La semaine dernière, M. Hoeffel le soulignait devant vous, en rappelant la nécessité de faire établir rapidement le bilan de la législature antérieure. Ce document peut être concis, mais il doit cependant être exact, complet et incontestable. Pour cela, il doit être l'œuvre d'une personnalité indépendante et autorisée.

Pour conduire votre politique, monsieur le Premier ministre, vous avez besoin de moyens et vous devez demander au pays des efforts, nous le savons. L'opinion publique, quant à elle, a besoin pour vous suivre d'être éclairée. Aussi estimons-nous indispensable la publication du document de référence auquel je viens de faire allusion. Vous en avez d'ailleurs vous-même demandé l'élaboration. Pensez-vous, monsieur le Premier ministre, le rendre public et, dans l'affirmative, dans quel délai ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le questeur, je ferai plusieurs observations. Tout d'abord, nous avons l'intention - et pris les moyens - de faire connaître à l'opinion publique le bilan des cinq années passées, dans des conditions qui ne puissent pas être soupçonnées de partialité ou de polémique. (*Mais non ! sur les travées socialistes.*)

D'ailleurs, monsieur le sénateur, lorsque vous avez mentionné les différents points que j'avais évoqués sommairement dans ma déclaration de politique générale, j'ai entendu certains de vos collègues susurrer : « l'inflation » (*Eh ouis ! sur les travées socialistes.*)

Eh oui ! Il faudra, par exemple, faire apparaître clairement qu'entre la troisième dévaluation du Gouvernement qui nous a précédés, celle de 1983, et le moment où nous sommes arrivés au pouvoir, entre la France et la République fédérale d'Allemagne, ce qui constitue un paramètre essentiel de notre politique économique, nous avons constaté une différence de treize points. Cela, il faudra effectivement qu'on le sache. (*Protestations sur les travées socialistes... Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je remercie donc les sénateurs du groupe socialiste, étant donné l'objectivité et la sérénité qui ont toujours caractérisé cette maison...

M. André Méric. Allons, allons !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... de m'avoir fait penser à ce point, que M. Schiélé avait peut-être omis de citer dans son propos. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

C'est également vrai d'un certain nombre d'autres points.

Un sénateur socialiste. Et les comptes en Suisse ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Tout d'abord, l'ancien gouverneur de la Banque de France, M. Renaud de La Genière a été chargé d'établir un rapport, qui sera remis aujourd'hui ou demain...

Un sénateur socialiste. Et les comptes en Suisse ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... et qui sera rendu public. Cela constitue la trame générale, c'est-à-dire les comptes globaux et les équilibres généraux.

Le temps imparti ne permettait pas de rentrer dans le détail de toutes les actions menées par chaque ministère. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à chaque ministre de faire procéder, par des personnalités aussi incontestables et indépendantes que possible,...

M. Charles Lederman. M. Tricot !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... à un bilan des actions menées dans leur secteur de façon à pouvoir ensuite présenter la synthèse de ces bilans.

Tout bilan comporte un actif, mais aussi un passif, dont j'assume la charge. Nous n'avons probablement pas été assez vite dans ce domaine, ce qui explique, monsieur le sénateur, la question que vous avez posée et que nombre de nos amis tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale se posent.

Cela tient essentiellement au fait que nous avons considéré, à peine le Gouvernement constitué, que notre objectif prioritaire essentiel, qui devait rassembler toutes nos énergies, était de mettre en œuvre une véritable politique de réduction des inégalités dans notre pays, ... (*Sourires sur les travées socialistes*) à commencer par les inégalités qui concernent le chômage, c'est-à-dire l'inégalité devant le travail, et par les inégalités qui concernent la première des libertés, la sécurité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Tous les ministres ont été motivés plus par l'aspect positif que par l'aspect de bilan de leurs initiatives...

M. Jacques Eberhard. Et l'avoir fiscal ?

Un sénateur socialiste. Et l'I.G.F. ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... ce qui explique probablement le retard que je regrette et que nous allons rattraper. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Mossion.

M. Jacques Mossion. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, depuis quelques mois, nous assistons à une recrudescence de l'activité des mouvements terroristes sur le territoire national.

M. Gérard Delfau. *Libération !*

M. Jacques Mossion. Nos concitoyens sont inquiets de ce qui semble être une action concertée contre notre pays.

M. Gérard Delfau. Et contre les journalistes !

M. le président. Du calme, s'il vous plaît !

M. Jacques Mossion. Vos anciens collègues du Sénat ne doutent pas de l'efficacité de votre action. (*Rires et exclamations sur les travées socialistes.*)

Vous saurez remplir les responsabilités très importantes qui sont les vôtres. (*Sourires sur les mêmes travées.*)

M. Jacques Eberhard. Le S.A.C. !

M. Jacques Mossion. Déjà, ces derniers jours, la police a obtenu des résultats probants.

M. Gérard Delfau. *Libération !*

M. Jacques Mossion. Dans cette lutte pour la démocratie et contre l'action violente, nous serons à vos côtés.

Pouvez-vous nous indiquer en quelques mots quels sont les premiers résultats que vous avez pu obtenir et quel est le plan d'ensemble que, sous votre impulsion, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau ? En particulier, vos premiers succès vous permettent-ils de connaître les éventuelles implications extérieures des mouvements terroristes ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'étais presque tenté de dire « mes chers collègues », car voilà seulement quarante-huit heures qu'il m'a été notifié que je n'étais plus membre de votre Haute Assemblée.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, monsieur le président, ainsi que le Sénat, parce que les neuf années que j'ai passées dans cette maison ont été pour moi pleines d'enseignements. Aussi dois-je rendre hommage au travail qui a été

accompli ici. Je suis convaincu que, de même que nous avons été, que vous avez été - voilà comme je dois m'exprimer dorénavant - à l'avant-garde de la lutte pour les libertés, vous serez demain - comme vous l'avez été hier - le fer de lance qui aide et qui soutient le Gouvernement dans l'action qu'il entreprend, dans tous les domaines, pour redresser la situation de la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Monsieur Mossion, les semaines qui viennent de s'écouler ont été marquées plus par des succès de la police que par une flambée du terrorisme.

Je vous rappelle l'arrestation à Lyon d'André Olivier et de deux de ses complices. A cette occasion, nous avons pu élucider plus de vingt attentats, plusieurs hold-up et trouver une grande quantité d'armes et d'explosifs.

Dans le même temps, à la suite de l'attentat qui avait été commis contre M. Brana - attentat manqué, Dieu merci ! - les interpellations qui ont eu lieu ont également permis de mettre au jour un certain nombre d'actions de mouvements terroristes, d'éliminer plusieurs hold-up et de découvrir des caches d'armes et de munitions. Enfin, grâce à la coopération qui s'est instaurée entre les services français et étrangers, nous avons été assez heureux pour déjouer deux tentatives d'attentats qui devaient être perpétrés contre les intérêts américains en France. A la suite de cette action, le Président des Etats-Unis a d'ailleurs tenu à nous rendre hommage.

M. André Méric. Et la Corse ?

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Oh ! la Corse, je suis prêt à en parler quand vous voudrez ! Mais, sur ce sujet, adressez-vous à M. Defferre ! Il est le principal responsable. En effet, lorsqu'on souffle sur les braises, on allume l'incendie ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Il s'agit là d'une provocation de votre part !

M. le président. Monsieur Méric, vous n'avez pas la parole !

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Je rappellerai également que nous avons dû procéder à l'expulsion de notre territoire de diplomates et de ressortissants libyens qui avaient été impliqués dans la préparation d'attentats terroristes.

M. Jacques Eberhard. Et Duvalier ?

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Adressez-vous aux socialistes, ce sont eux qui l'ont reçu ! Ce sont vos amis, demandez-le leur !

M. André Méric. C'est vous qui avez le pouvoir !

M. Pierre Gamboa. Cela ne les excuse pas pour autant !

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Vous êtes bien énervés, messieurs !

M. André Méric. Non !

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Il va pourtant falloir vous y faire ! Vous êtes dans l'opposition et vous allez y rester pendant un bon moment. Mettez-vous bien cela dans la tête ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

Il est bien évident, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'action contre le terrorisme nécessite une mobilisation et une coordination de tous les services intéressés ainsi qu'une coopération accrue, d'une part, entre tous les pays du Marché commun et, d'autre part, entre tous les pays qui sont victimes des menées terroristes.

Je rappelle à ce sujet qu'il existe un certain nombre d'organismes de concertation. Le « groupe de Trévi », réunissant les ministres de l'intérieur de la Communauté économique européenne, s'est d'ailleurs réuni hier, à La Haye.

Cette coopération va s'intensifier. Telles sont les instructions que nous avons reçues du Premier ministre et telle est l'action que nous avons bien l'intention de conduire.

Mais il ne suffit pas de nous concerter avec nos partenaires, il faut également prendre un certain nombre de mesures pratiques dans notre pays.

Dans le courant du mois de mai, le Parlement sera saisi d'un certain nombre de projets de loi ayant pour objet de doter notre pays des mesures législatives dont il a besoin pour conduire son action contre les terroristes.

Nous proposerons d'abord de porter à quatre jours le délai de garde à vue dans les affaires concernant les agissements terroristes...

M. Edgar Faure. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. ... de faciliter la réalisation, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, des perquisitions et des visites domiciliaires dans les affaires concernant les agissements terroristes (*Murmures sur les travées socialistes*), de centraliser au tribunal de grande instance et à la cour d'appel de Paris le traitement des dossiers correspondants, de permettre d'accorder éventuellement des réductions de peine aux repentis.

Tels sont les projets de loi que nous présenterons, dans le courant du mois de mai, à la fois devant le Sénat et devant l'Assemblée nationale.

Au-delà de ces modifications juridiques, le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir a clairement indiqué sa volonté de faire en sorte que l'insécurité change de camp, qu'elle frappe désormais les criminels, les délinquants, et non pas les honnêtes gens ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. André Méric. Et les journalistes interpellés ?

RADIOS LOCALES PRIVEES

M. le président. La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, en tant que rapporteur de la commission des affaires culturelles du Sénat pour le budget de la culture, mais aussi en ma qualité de membre, depuis sa création, de la commission consultative des radios locales privées, je dois me faire l'interprète de dizaines de responsables, souvent talentueux et parfois bénévoles, de radios locales.

M. Gérard Delfau. Que nous avons créées !

M. Michel Miroudot. Ce n'est pas à vous, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, que je dirai ce que représentent d'efforts, de créativité et d'investissement humain et financier la mise sur pied et le fonctionnement de ces radios locales.

Un sénateur socialiste. Si, il faut le lui dire !

M. Michel Miroudot. Aujourd'hui, ces responsables sont dans l'incertitude.

Plus que tout autre, il vous appartient de les rassurer.

Quelle sera la place des radios locales privées dans la nouvelle législation que le Gouvernement entend proposer ?

Conservez-vous, par exemple, les règles contraignantes des 30 kilomètres et des 500 watts qui ont constitué un frein évident au développement de ces radios et ont même conduit certaines d'entre elles à la disparition ?

L'avenir est aujourd'hui incertain.

Les autorisations actuelles pourront-elles être renouvelées ?

Qu'allez-vous faire des stations locales de Radio-France ?

Nombreux sont ceux, monsieur le secrétaire d'Etat, qui, aujourd'hui, attendent de vous des réponses, des engagements et le salut d'une forme d'expression dans laquelle ils ont tout investi. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est un sujet que je connais un peu...

M. André Méric. Grâce aux socialistes !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... et je vous remercie, monsieur Miroudot, de me donner l'occasion de répondre, sinon aux inquiétudes, du moins aux préoccupations de toutes ces radios locales privées qui jouent et joueront de plus en plus un rôle irremplaçable dans notre vie culturelle, parce que ce sont des foyers de création, dans notre vie associative, comme vous l'avez rappelé, parce que ce sont des creusets de bénévolat et de volontariat, et, dans notre vie économique, car ce sont des entreprises qui créent des emplois et qui contribuent à ce grand combat que nous menons contre le chômage.

Dix mille emplois ont été créés au cours de ces dernières années par les radios locales privées. (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Plusieurs sénateurs socialistes. Grâce à la gauche !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Je dirai simplement, pour répondre à ces applaudissements, que les radios locales privées se sont développées dans le cadre de ce que les grands ancêtres socialistes appelaient une « liberté formelle ». Ce n'est que récemment qu'on leur a donné le droit de se développer dans l'économie par rapport à leur bassin publicitaire.

M. André Méric. En attendant, quand on en créait, vous nous mettiez en prison ! C'est toute la différence !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Dans quelques semaines, le Gouvernement déposera sur le bureau du Sénat un texte qui proposera une nouvelle architecture de nos systèmes de communication audiovisuelle.

Pour ce qui concerne la modulation de fréquence, nous essayerons de suivre le bon sens qui nous indique trois chemins.

Premier chemin, celui du progrès - je réponds là à votre première question - qui nous invitera naturellement à abroger les textes archaïques auxquels vous faisiez allusion.

Deuxième chemin, celui de la simplicité. Plus le texte est laconique en matière de libertés publiques, plus il est simple à comprendre, plus il est protecteur de cette liberté publique fondamentale qu'est la liberté de communication.

Enfin, troisième chemin : celui de la souplesse.

Cette architecture sera soutenue par une clef de voûte, à savoir la future commission nationale de la communication et des libertés. Il reviendra donc à cette commission d'établir les règles du jeu et d'en faire contrôler l'application. Elle essayera de s'inspirer d'idées toutes bêtes tirées de l'expérience.

La première idée est celle de concurrence. Toutefois, s'agissant du bien rare que constitue l'espace hertzien, devant les demandes d'autorisation qui lui seront adressées, la commission devra concilier deux libertés parfois contradictoires : celle d'émettre et celle d'être entendu. Si tel n'était pas le cas, la liberté stéréophonique ne sortirait pas victorieuse de l'actuelle cacophonie.

La deuxième idée est celle de cohérence. La commission fera en sorte dans ses arbitrages que tous les types de radio - entreprises, associations commerciales ou thématiques - puissent vivre, coexister et se développer, car il ne faudrait pas que soit privilégié un média par rapport à un autre. Enfin - je réponds là à votre deuxième question - elle déclinera l'idée de cohérence dans le temps à partir du principe de continuité pour les autorisations actuellement renouvelées par la Haute Autorité ou en cours de l'être dans les prochaines semaines.

Dernière idée que j'annonce tout spécialement à la Haute Assemblée : la transparence. Dans quelques semaines, la France connaîtra enfin son spectre hertzien et la commission disposera - le texte actuellement en préparation le prévoira expressément - des moyens nécessaires à ces investigations de telle manière que l'espace hertzien soit connu et que les plans de fréquences soient aussi accessibles à tous les citoyens que n'importe quelle délibération d'un conseil municipal.

Voilà ce que sera la communication sur la modulation de fréquence en l'an 2000. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Michel Miroudot. Très bien !

AUTOROUTE ORTHEZ-BAYONNE

M. le président. La parole est à M. Goussebaire-Dupin.

M. Yves Goussebaire-Dupin. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Monsieur le ministre, le département des Pyrénées-Atlantiques vient de vous saisir d'un dossier de voie express reliant Orthez à Bayonne par le pays basque intérieur.

Ce projet est de nature à entrer en concurrence avec la réalisation de la section Orthez - Bayonne de l'autoroute A 64. On peut de plus s'interroger sur les modalités de son financement.

Après de longues négociations, auxquelles a été étroitement associé le département des Pyrénées-Atlantiques, le tracé de la section Orthez - Bayonne de l'autoroute A 64 a été arrêté et a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en juillet 1985.

Actuellement, les problèmes fonciers sont pratiquement réglés, tant au niveau des communes que des agriculteurs concernés, les études d'hydraulique sont effectuées et la société Scetauroute a reçu l'autorisation d'engager une première enveloppe de crédits pour acquisitions foncières.

MM. Louis Perrein et Gérard Delfau. Mais c'est une question orale.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Yves Goussebaire-Dupin. Un calendrier prévisionnel de réalisation a été établi de 1987 à la fin de 1990.

Cette section d'autoroute s'intègre de la façon la plus cohérente dans le schéma autoroutier français, dans le plan d'aménagement du territoire et comme voie de liaison indispensable avec l'Espagne, notre nouveau partenaire dans la Communauté.

L'avancement du projet a suscité déjà un certain nombre d'options économiques dans le périmètre concerné, tant dans les Landes que dans les Pyrénées-Atlantiques. L'autoroute assure normalement la liaison Pau - Orthez - Bayonne. Son tracé présente l'avantage supplémentaire d'irriguer la partie Sud-Ouest des Landes, zone à forte densité touristique mais dont le potentiel économique est à développer.

Pour toutes ces raisons, après une concertation et des négociations aussi approfondies, il apparaît de la plus grande logique et de la plus grande nécessité de mener ce projet à son terme dans les meilleurs délais.

Cette affaire étant devenue pour les élus, notamment les conseillers généraux des Landes, qui se réuniront lundi prochain, d'une pressante actualité, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer la réalisation de cette section Orthez - Bayonne de l'autoroute A. 64, telle qu'elle a été prévue ?

M. André Méric. Ce n'est pas une question d'actualité !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Doufflaques, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports. Monsieur le sénateur, l'autoroute A. 64 Bayonne - Tarbes concédée à la société des autoroutes du Sud de la France comprend, vous le savez, trois sections : la section Orthez - Soumoulou, qui est déjà réalisée, la section Soumoulou - Tarbes, qui est en cours de travaux, et la section Bayonne - Orthez sur laquelle les études et les acquisitions foncières sont aujourd'hui lancées.

Cette dernière section a donné lieu non seulement aux études les plus longues et les plus nombreuses, mais également à un certain nombre de discussions, puisqu'un premier tracé a été déclaré d'utilité publique le 29 juillet 1979.

A la suite des objections qui ont été soulevées à propos du parti retenu, un second tracé a été étudié puis adopté après avoir été déclaré d'utilité publique par le décret du 8 juillet 1985.

Il est vrai que ce second tracé diffère sensiblement du parti initialement retenu en 1979 : en particulier, il s'éloigne de l'agglomération de Bayonne.

C'est pour cette raison qu'un certain nombre d'élus des Pyrénées-Atlantiques ainsi que des membres de la chambre de commerce et d'industrie de Bayonne ont proposé soit une route express, comme vous le rappeliez voilà un instant, soit une troisième variante de l'autoroute A. 64 répondant mieux, selon eux, aux objectifs de la liaison Bayonne - Tarbes.

Il appartient désormais à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports d'examiner les arguments avancés par les uns et les autres et d'apprécier au mieux le réalisme technique et financier des diverses variantes proposées.

Bien évidemment, ce problème ne sera pas résolu sans que toutes les parties concernées aient été entendues et que tous les critères de choix aient été pris en compte. Vos arguments, monsieur le sénateur pèseront, bien entendu, de tout leur poids.

Je suis donc convaincu que la concertation que va entamer M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports permettra de dégager dans les meilleurs délais une solution réaliste et satisfaisante pour tous. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

PROJETS CULTURELS DU PRÉCÉDENT GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le secrétaire d'Etat, si le 10 mai 1981 avait, selon certains, séparé les ténèbres de la lumière, il ne faut pas croire que nous soyons aujourd'hui retombés dans la pénombre. Non, monsieur le secrétaire d'Etat, l'action de votre prédécesseur n'a pas été celle de la totale clarté ; ce fut plutôt celle des clairs-obscur.

Un sénateur socialiste. La question !

M. Marcel Lucotte. Que ferez-vous des grands projets annoncés par M. Lang, dont certains sont déjà en partie engagés alors qu'on ne sait pas vraiment ce qu'ils coûteront au contribuable ? Certaines décisions ont d'ailleurs déjà soulevé de nombreuses protestations. Je citerai trois exemples.

Premièrement, les fameuses colonnes de Buren dans la cour du Palais Royal, colonnes dont le conseil de Paris a demandé le démantèlement.

M. Gérard Delfau. C'est un crime contre l'intelligence !

M. Marcel Lucotte. Deuxièmement, le transfert des plans reliefs à Lille. Quelle décision le Gouvernement va-t-il prendre à ce sujet ?

Troisièmement, je mentionnerai l'installation au Palais de Tokyo d'un nouvel institut de formation aux métiers de l'image et du son, du centre national de la photographie et du musée du cinéma, dont on nous a dit qu'il coûterait 180 millions de francs d'équipement mais pour lequel on parle de dépenses autrement importantes.

Quelles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les intentions du Gouvernement sur ces projets qui sont votre héritage ? *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication. Monsieur le sénateur, vos trois questions appellent trois réponses précises que je vais fournir en commençant par la dernière.

Le projet d'école de formation pour les métiers de l'image et du son est une idée intéressante qui est d'ailleurs très ancienne ; elle n'est pas tombée de la dernière pluie.

Elle intéresse les professions du cinéma, de l'audiovisuel. Elle est très réaliste puisqu'elle matérialise la prise en compte des besoins très importants des nouveaux métiers qui vont se développer du fait de l'explosion des technologies en matière de communication.

Le projet suscite cependant de notre part un certain nombre de « réserves positives ». *(Rires sur les travées socialistes.)*

M. Jean-Pierre Masseret. Ça, c'est bon !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. La première réserve est, naturellement, d'ordre financier, car il ne faudrait pas que ce projet, certes intéressant, se traduise, tant sur le

plan de l'investissement que sur celui du fonctionnement, par des charges financières trop importantes. Il ne faudrait pas que cela soit un colis piégé.

La deuxième réserve est d'ordre pédagogique. Il ne faudrait pas que cette école fasse double emploi avec des institutions ou des organismes qui existent déjà, qui ont leur utilité, leur vocation, en particulier l'I.N.A.

Enfin, j'émettrai une réserve de principe. En effet, nous ne pensons pas qu'il appartienne à l'Etat de former les créateurs. Cette école, si elle voit le jour - nous avons d'ailleurs constitué une mission d'étude qui rendra ses conclusions très rapidement afin de prendre en compte tous les paramètres - devra être une école - entreprise, fonctionnant sous le regard critique de la profession et à l'initiative des entreprises.

S'agissant des plans reliefs, la décision du Gouvernement est prise : ils retourneront à l'Hôtel national des Invalides.

Grâce à la coopération du ministre de la défense, nous aurons désormais la possibilité de présenter les maquettes des cent une villes fortifiées dans un espace important de 7 000 mètres carrés. Nous y ferons le premier musée mondial des villes maquettes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Qui y a pensé ?

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. C'est nous qui y avons pensé !

La présentation sera tout à fait inédite en ce que nous ferons appel aux architectes de la jeune génération, aux metteurs en scène et aux spécialistes français des effets spéciaux de manière que le monde entier puisse venir voir à Paris, à l'Hôtel national des Invalides, près des tombeaux de Napoléon, de Turenne et de Vauban, le premier musée mondial des villes maquettes dans une grande promenade spectacle.

M. Jean Francou. Sans Buren !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Cette idée témoigne, d'ailleurs, d'une volonté. En effet, quand on parle de décentralisation, on ne dit pas la vérité, il s'agit, en fait de désagrégation. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Roland Courteau. C'est nouveau !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. En effet, si les maquettes étaient restées à Lille, bien des régions et beaucoup d'autres villes, qu'elles soient du Sud, de l'Ouest ou même de l'étranger, auraient revendiqué la récupération de leurs maquettes - et certaines l'ont déjà fait.

Nous ne pouvons pas accepter cette désagrégation, cette implosion d'une collection reconnue par tous comme étant unique au monde. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

En ce qui concerne la dernière question, nous n'avons pas pour l'instant de réponse précise à formuler. Elle interviendra dans les tout prochains jours, car le ministre de la culture, M. François Léotard, continue à consulter un certain nombre de personnes physiques et morales qui devraient maintenant rendre rapidement un avis sur ce problème difficile. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

SUPPRESSION DE LA REDEVANCE
SUR LES MAGNÉTOSCOPES

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le Premier ministre, hier soir, au cours d'une émission de télévision passionnante qui a vraiment justifié son titre, « L'heure de vérité », un journaliste vous a demandé quand il serait mis fin à la redevance sur les magnétoscopes. Vous avez semblé trouver cette question bonne et vous avez déclaré : « Posez-la à mon ministre de l'économie et des finances ! »

Comme la nuit porte conseil, mes chers collègues, j'ai pensé que c'était aujourd'hui le moment de poser la question à M. le ministre de l'économie et des finances en lui rappelant simplement que, depuis cinq ans, au Sénat, nous nous battons pour que soit mis fin à une redevance qui à la fois est anti-économique et va véritablement contre le progrès. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la nuit porte effectivement conseil. Je parle non seulement sous le contrôle de M. le Premier ministre, en espérant être en communauté de pensée avec lui, mais aussi sous son autorité.

Cette redevance à laquelle vous faites allusion, monsieur le sénateur, a été créée par un décret de novembre 1982 et est entrée en application le 1^{er} janvier 1983. Elle est payée aujourd'hui par 1,3 million de propriétaires de magnétoscopes et rapporte un milliard de francs, somme intégralement versée au secteur public de l'audiovisuel dont elle assure une part non négligeable du financement.

Par ailleurs - vous le savez - M. le Premier ministre a demandé à M. le ministre de la culture et de la communication de mettre en chantier un projet de loi redéfinissant les contours du secteur public de l'audiovisuel et réformant notamment ses procédures de financement.

Dans ces conditions, il est apparu prématuré de prendre une décision (*Rires sur les travées socialistes*) concernant la redevance sur les magnétoscopes tant que ce projet de loi ne serait pas au point et tant que le financement d'ensemble du secteur public de l'audiovisuel n'aurait pas donné lieu à décision.

Ce n'est pas une réponse dilatoire, croyez-le bien, puisque ce projet de loi a été annoncé pour les toutes prochaines semaines : il devrait être déposé dans la première quinzaine du mois de mai. A ce moment-là, nous serons en mesure d'être plus précis sur la suppression de cette redevance, étant bien entendu que l'engagement qui a été pris n'est pas perdu de vue par le Gouvernement et que l'affaire est à l'étude. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

OTAGES FRANÇAIS DU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis plus d'un an maintenant, des otages français sont détenus au Liban, et leur sort est parmi nos premières préoccupations.

A de nombreuses reprises, les élus communistes sont intervenus aux côtés des familles de ces otages afin que le Gouvernement - alors, celui de M. Fabius - agisse vite et efficacement pour leur libération.

Mon souci, aujourd'hui, au nom de mon groupe, est de savoir ce que le Gouvernement actuel compte faire pour leur libération dans les plus brefs délais.

Si, en effet, des discussions ont eu lieu - d'après ce qui a été rapporté - avec la Syrie, l'Iran, l'Irak, le Liban, ont-elles donné des résultats ? Si, oui, lesquels ?

La mission, officielle ou officieuse - on se pose toujours la question - du docteur Rezah Raad semble avoir tourné court. Qu'en est-il exactement ?

Des promesses ont été faites au cours des élections. Que deviennent-elles alors que les familles sont dans l'angoisse et veillent pour qu'on n'oublie pas, même un instant ?

Ces familles, celles de Marcel Carton, Marcel Fontaine, Michel Seurat, Jean-Paul Kauffmann, Philippe Rochot, Georges Hansen, Aurel Cornea, Jean-Louis Normandin, se sont regroupées et ont réuni autour d'elles des amis qui luttent avec elles pour que les leurs leur soient enfin rendus.

Jean-Paul Kauffmann disait lui-même, dans cette émouvante cassette qui nous est parvenue voilà un mois : « Mais il ne suffit pas de protester, encore faut-il agir réellement pour nous sortir de là. »

On peut comprendre que quelquefois, et par souci d'efficacité, certaines démarches ne soient pas rendues publiques. Mais on comprend moins que ces familles, durement affectées, ne soient pas tenues informées de l'évolution des démarches ou des négociations s'il y en a.

Et si des informations répandues sans discernement peuvent nuire au déroulement des pourparlers et à un heureux règlement du sort de nos compatriotes, on peut aussi penser qu'une opinion publique justement sensibilisée peut jouer un rôle non négligeable pour un dénouement que tous, chez nous, attendent impatiemment.

Je vous demande donc, monsieur le Premier ministre, au nom des élus communistes, mais aussi au nom des familles, dont certains des proches sont présents dans cette salle, et au nom de tous ceux que répugne un odieux chantage : qu'avez-vous fait, que comptez-vous faire pour qu'enfin les otages français retrouvent en même temps la liberté et les leurs ? *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, lorsque le nouveau Gouvernement a pris ses fonctions, l'affaire des otages durait depuis un an.

C'est dire la gravité et la difficulté du problème qui concerne la communauté nationale dans son ensemble. La liberté et la vie de Français sont en jeu. Le rôle de notre pays dans une région où ses intérêts et son influence sont importants est en cause.

Depuis le 21 mars, ce problème a été et demeure la préoccupation première du Gouvernement, qui souhaite parvenir le plus rapidement possible au dénouement de cette épreuve cruelle. J'ai pris connaissance, dès le 21 mars, de tout ce qui a été tenté depuis un an et j'ai acquis la conviction que, sans remettre en cause les principes de notre action, il convenait de procéder d'une façon différente. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé, dans un souci d'efficacité, d'entourer désormais l'affaire de la plus grande discrétion et d'agir par l'intermédiaire de représentants officiels.

Rien n'est possible, bien évidemment, sans le concours de tous et au premier chef des familles. C'est pourquoi, dès ma prise de fonction, je les ai reçues ainsi que les responsables de l'information afin de leur dire notre détermination, de leur exposer notre démarche et de leur demander leur aide.

Je souhaite que les uns et les autres continuent de nous accorder leur confiance. Je rends hommage au courage admirable des familles si cruellement éprouvées depuis si longtemps, ainsi qu'au sens élevé de leurs responsabilités que manifestent les responsables de l'information.

Je ne puis, et surtout je ne veux pas, de pronostics. Quelle que soit notre impatience à tous et celle, bien compréhensible, des familles, il faut du temps. Bien des parties sont en cause, dont certaines sont difficilement accessibles. Les ravisisseurs n'ont à attendre du Gouvernement français ni complaisance, ni faiblesse et ils ne doivent pas douter de notre détermination. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocrate.)*

TAUX D'INTERET DES LIVRETS DES CAISSES D'EPARGNE

M. le président. La parole est à M. Gamboa.

M. Pierre Gamboa. Monsieur le ministre chargé du budget, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Le Journal du Dimanche*, vous avez annoncé une prochaine diminution des taux d'intérêt des livrets A et B des caisses d'épargne. Cela veut-il dire, monsieur le ministre, que votre gouvernement considère que les foyers populaires qui déposent leurs économies sur les livrets A et B ou encore sur des comptes ou plans d'épargne-logement à 6 p. 100 d'intérêt, perçoivent une rente somptueuse ?

Pourtant, même compte tenu de la baisse de l'inflation, l'argent déposé à la caisse d'épargne permettait aux petits épargnants de toucher des intérêts bien modiques puisque le montant des sommes déposées sur les livrets A et B est plafonné.

Avec les mesures qui accompagnent la récente dévaluation du franc, les foyers modestes seront contraints de puiser une fois de plus dans leur épargne pour assurer les dépenses courantes. Ils y seront d'autant plus incités que les intérêts servis seront bas. Enfin, et de surcroît, diminuer les intérêts des livrets A et B, c'est faire baisser le niveau de l'épargne et donc poser de nouveaux problèmes aux conseils municipaux qui contractent des emprunts pour équiper leur commune.

La décision que vous vous apprêtez à prendre, monsieur le ministre, serait lourde de conséquences pour les foyers populaires. Elle constitue un nouveau cadeau aux détenteurs du capital au détriment de ceux qui épargnent le fruit de leur travail.

Ainsi, bien que vous tentiez de vous défendre de mener une politique économique et sociale en faveur des détenteurs de grandes fortunes, vos intentions sont claires.

Votre Gouvernement prend le parti des nantis et des spéculateurs. Les injustices vont être plus grandes pour les petits épargnants. Vous prenez résolument, monsieur le ministre, le parti des grandes fortunes et des affairistes qui financent le déficit budgétaire par le truchement des emprunts d'Etat et réalisent sans lever le petit doigt une importante plus-value. Où se trouve donc l'égalité entre les épargnants - particulièrement de condition modeste - dans de telles mesures ?

C'est pourquoi, au nom de mon groupe, je vous demande, monsieur le ministre, de renoncer à cette décision, maintenant et aussi pour l'avenir, y compris durant la période des congés où l'opinion publique est moins vigilante. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Je tiens d'abord à préciser qu'aucune décision n'est à proprement parler prise sur ce point.

Cela étant dit, je suis au regret d'ajouter que je ne partage pas du tout l'analyse qui vient d'être faite.

Mme Hélène Luc. On s'en doutait !

M. Alain Juppé, ministre délégué. La politique qui a abouti au maintien en France de taux d'intérêt réels très élevés - sans exemple en fait depuis vingt ou trente ans - et bien supérieurs à ceux des autres pays européens, a des effets extrêmement néfastes sur l'économie française, donc sur l'ensemble des Français, sur le niveau de l'investissement de notre économie, sur le taux des prêts consentis à ceux qui veulent accéder à la propriété d'un logement et également sur le taux des emprunts contractés par les collectivités locales pour financer leurs investissements. Cette politique de taux d'intérêt élevés, je le répète, était donc néfaste.

L'une des premières mesures prises par le nouveau Gouvernement a consisté, vous me permettrez d'employer une expression quelque peu triviale, à remettre les compteurs à zéro et à redonner à notre monnaie sa vraie valeur et non plus à lui maintenir une valeur fictive comme cela était le cas depuis plusieurs mois. Le réajustement monétaire qui a été opéré et qui a été, on peut le dire aujourd'hui, réussi, nous permet maintenant d'engager une politique de réduction des taux d'intérêts réels. Les premières mesures ont été prises voilà quelques jours avec un abaissement du taux d'intervention de la Banque de France de un demi-point et par un abaissement du taux de base bancaire de un demi-point également.

C'est dans la perspective de poursuivre cette baisse des taux d'intérêt que j'ai évoqué le problème du taux de rémunération des livrets d'épargne qui se posera effectivement dans les semaines et dans les mois qui viennent. En effet, on ne peut continuer à rémunérer l'épargne au même taux avec une inflation qui tend à s'établir à un taux annuel de l'ordre de 2,4 p. 100 - c'est l'objectif du Gouvernement - qu'à l'époque où celui-ci était supérieur à 5 p. 100. Il convient donc d'opérer objectivement une adaptation ; c'est ce qui a été annoncé.

J'ajouterai que l'ajustement des taux d'intérêt profitera à tout le monde, et à l'économie dans son ensemble, car elle permettra, bien entendu, une détente des taux d'intérêt également pour ceux qui empruntent. Vous le savez, en effet, les fonds collectés à partir des livrets de caisse d'épargne permettent, d'une part de rassembler les fonds qui sont prêtés aux collectivités locales - et Dieu sait si les taux d'intérêts élevés sont une des causes des difficultés financières que rencontrent de nombreux départements et communes ! - d'autre part à financer le logement social, priorité sociale évidente.

On ne peut donc présenter cette évolution vers la détente des taux d'intérêt ainsi que vous l'avez fait. Au contraire, cette mesure profitera à l'ensemble des Français et, naturellement, à ceux d'entre eux dont la condition est la plus modeste. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)*

M. René Martin. Et l'avoir fiscal va dans l'autre sens !

M. Charles Lederman. Alors, 5 p. 100, c'est un taux d'intérêt élevé !

PART DU LOTO SPORTIF ATTRIBUEE AU MOUVEMENT SPORTIF

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le ministre, vous venez de porter un mauvais coup aux sportifs français en amputant de près de 50 p. 100 pour 1986 la part des recettes du loto sportif allouée au fonds national pour le développement du sport. Vous annulez ainsi tous les efforts réalisés par M. Alain Calmat et le Gouvernement précédent. Il est vrai que vous vous êtes toujours opposé à la création de ce jeu populaire et que vous avez voté contre. Votre décision ne surprend donc pas le groupe socialiste du Sénat.

Toutefois, nous sommes inquiets, au-delà des clivages politiques, pour l'avenir du mouvement sportif français. Vous connaissez comme moi les difficultés rencontrées quotidiennement par des millions de dirigeants dévoués et bénévoles de clubs et de fédérations. En pillant le fonds national pour le développement du sport, ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, de réduire à néant tous leurs efforts et les espoirs de notre jeunesse ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le sénateur, si vous me permettez d'exprimer le fond de ma pensée, je dirai que le mot « piller » que vous avez utilisé relève purement et simplement de la démagogie. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Que se passe-t-il en effet dans ce domaine ?

Dans le projet de loi de finances initial de 1986, préparé par le précédent Gouvernement et voté sous la précédente législature, les crédits inscrits pour le fonds national pour le développement du sport au titre du prélèvement sur le loto s'élevaient à 300 millions de francs.

Le succès considérable du loto sportif et la véritable explosion des enjeux auraient abouti à porter cette somme, dans le courant de l'année 1986, à 900 millions de francs, c'est-à-dire un triplement par rapport à la prévision qui avait été établie à la fin de 1985.

Dans le contexte général qui est celui de l'économie française et que vous connaissez, compte tenu de la priorité absolue rappelée hier soir encore par M. le Premier ministre, à savoir la lutte contre le chômage, il n'a pas paru inéquitable de demander à plusieurs secteurs de notre économie et de notre société de faire un effort de solidarité.

Voilà pourquoi, dans la loi de finances rectificative qui sera soumise au Parlement, la recette versée au F.N.D.S. sera plafonnée à 450 millions de francs.

Par rapport aux 300 millions de francs en prévision initiale, ces 450 millions de francs en prévision corrigée représentent une augmentation de 50 p. 100. Je ne crois donc pas que l'on puisse parler en la circonstance de « pillage ».

J'ajoute que cette mesure est exceptionnelle et qu'elle sera réexaminée au moment de la préparation de la loi de finances pour 1987.

Quant à la comparaison que vous avez voulu établir, monsieur le sénateur, avec le passé, permettez-moi d'en faire justice en vous citant simplement quelques chiffres.

Vous parliez de la gestion précédente : je suis en mesure de vous rappeler que le fonds national pour le développement du sport, qui encaisse le prélèvement sur le loto que je viens d'évoquer et dont vous avez vous-même parlé ainsi qu'un certain nombre d'autres recettes, est passé entre 1982 et 1985 de 200 millions à 376 millions de francs, soit en cinq ans une augmentation de 42 p. 100. Entre 1985 et 1986, après les décisions mêmes que nous proposons au Parlement, ce fonds passera de 376 millions à 732 millions de francs, soit une progression de 95 p. 100.

Par conséquent, l'héritage c'est 42 p. 100 de plus pour le sport entre 1982 et 1985 alors qu'en 1986, les crédits du sport connaîtront 95 p. 100 d'augmentation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Compte tenu de l'augmentation de la part du loto !

M. Roland Courteau. Et les 900 millions qui manquent ? Ce sont 900 millions qui passent sous la table !

M. André Méric. On a vite fait de faire des additions sans machine !

PROTECTION DE L'ÉPARGNE POPULAIRE

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. S'agissant des taux d'intérêt, il n'a pas été rappelé tout à l'heure que c'est grâce à l'action des gouvernements socialistes pour lutter contre l'inflation, action sur laquelle vous avez ironisé, monsieur le Premier ministre, que les petits épargnants sont devenus bénéficiaires depuis quelques années.

Votre réponse, monsieur le ministre, n'a pas dissipé les inquiétudes des petits épargnants. J'insiste donc pour que vous nous fassiez savoir quelles mesures vous entendez prendre pour les protéger. Par ailleurs, en ce qui concerne les collectivités locales et les petites et moyennes entreprises, comment allez-vous, là encore, diminuer les taux d'intérêt des emprunts qu'elles remboursent ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. Monsieur le sénateur, votre question contient une superbe contradiction : en effet, vous vous prononcez pour un taux d'intérêt élevé de rémunération de l'épargne liquide et, en même temps, vous demandez une diminution des taux d'intérêt que supportent les collectivités locales qui empruntent à long terme.

Or, vous savez très bien qu'il y a un lien obligé entre l'épargne liquide et les emprunts à moyen et long terme ; si le prix de l'épargne liquide est très élevé, n'oubliez pas qu'il sera possible de prêter aux collectivités locales à des taux beaucoup plus faibles.

S'agissant de la rémunération de l'épargne populaire, le ministre chargé du budget a déjà répondu à cette question. J'ajouterai simplement que la France est engagée, comme la plupart des pays industriels, dans une politique nécessaire de baisse des taux d'intérêt. C'est en effet l'une des clés de la bataille pour la compétitivité, donc pour la création d'emplois. Les gens de condition modeste, monsieur le sénateur, se préoccupent tout autant de trouver un emploi que de savoir si le taux de rémunération de leur épargne diminuera d'un demi-point. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Il faudra vraiment le leur expliquer !

M. Michel Noir, ministre délégué. S'agissant des prêts de la C.A.E.C.L. - caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales - depuis 1984, les collectivités locales peuvent emprunter à des taux révisibles. Donc le problème ne se pose pas ou tout au moins en termes moins critiques.

S'agissant des prêts à taux fixe correspondant à des prêts contractés avant cette période, l'écart risque, en effet, d'être important. C'est la raison pour laquelle la C.A.E.C.L. - ce fut l'objet la semaine dernière de discussions entre le président du comité des finances locales et M. le ministre d'Etat - a prévu une formule permettant de rembourser les emprunts contractés à un taux supérieur à 13 p. 100 par les collectivités publiques. Cette formule dite des « prêts d'allègement à 1 p. 100 » permet de réduire sensiblement la charge nette des premières annuités de ces prêts et d'essayer de la répartir sur les annuités de fin de période.

Enfin, vous le savez, dès l'instant où le taux de base bancaire diminue, les entreprises qui prêtent - je pense, notamment, aux en-cours de crédit - à un taux de base augmenté d'un petit pourcentage qui dépend de la qualité de la signature, pourront réduire le prix de l'argent que doivent se procurer les petites entreprises. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

FRAIS DE TENUE DES COMPTES BANCAIRES

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, à la suite d'une réunion de l'association française des établissements de crédit, une décision aurait été prise selon laquelle les comptes bancaires feraient l'objet d'une tarification.

Une telle mesure pénaliserait gravement les déposants. Ce projet provoque, d'ailleurs, une certaine émotion dans l'opinion publique, comme le reconnaissent eux-mêmes les banquiers.

Nous souhaiterions connaître la position du Gouvernement sur cette question et, dans le cas où une telle mesure serait retenue, nous voudrions savoir si elle serait accompagnée d'une rémunération des dépôts à vue. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. Mesdames, messieurs les sénateurs, je me dois de vous exposer les raisons de l'absence de M. le ministre d'Etat : comme vous le savez, il défend actuellement, devant l'Assemblée nationale, le projet de loi d'habilitation. Telle est la raison pour laquelle nous vous prions de l'excuser nous parlons en son nom.

Que se passe-t-il dans la plupart des pays voisins ? Les sociétés bancaires y ont établi, pour les petits comptes ou en cas d'émission importante de petits chèques, soit des frais fixes liés au nombre de petits chèques émis, soit une taxe mensuelle pour frais de tenue de compte. Il s'agit là - vous le savez aussi bien que moi - de la généralisation de ce qui existe déjà à l'échelon de l'ensemble des sociétés commerciales où, la plupart du temps, est prélevée une charge fixe de cinq ou dix francs par facture émise. C'est là une réalité que je qualifierai d'économique pour tous les pays qui nous entourent, et la France - c'est vrai - semblait faire exception.

La profession bancaire a déjà instauré pour les cartes de crédit une sorte de taxe fixe annuelle qui est, en quelque sorte, une participation aux frais de gestion du compte ; elle est de quatre-vingts francs pour la carte bleue, de cent quarante francs pour la carte Visa et de cent quatre-vingts francs pour la carte American Express.

La question que semble se poser aujourd'hui la profession bancaire est éventuellement d'introduire une telle participation pour les chèquiers. Ce n'est pas l'affaire des pouvoirs publics. Le Gouvernement doit simplement veiller à ce que tout se passe dans un système de concurrence et non pas de cartel, et dans la transparence afin que le client sache exactement ce qui lui est demandé. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Gérard Delfau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Je vous remercie, monsieur le ministre. Néanmoins, je constate que vous n'avez pas répondu à propos de la rémunération des dépôts à vue qui, pourtant - vous l'avez bien compris - constituait l'essentiel de ma question.

J'ajoute que toutes les mesures économiques que vous prenez en ce moment vont dans le même sens : amputer les revenus des salariés et affaiblir la capacité de consommation des ménages. Nous ne pouvons approuver une politique aussi injuste socialement et - nous le pensons - trop déséquilibrée au point de vue économique. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Michel Noir, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Noir, ministre délégué. Monsieur le sénateur, par votre nouvelle intervention, vous venez d'illustrer effectivement la différence de logique qui existe entre la politique économique que vous concevez et celle que conduit M. le ministre d'Etat sous l'autorité de M. le Premier ministre.

M. Gérard Delfau. Exactement !

M. Roland Courteau. Il y a un fossé !

M. Michel Noir, ministre délégué. Dans l'analyse de ceux qui se préoccupent de compétitivité et qui pensent que la France doit avoir le courage de se comparer et de faire front sur les marchés extérieurs, tout repose sur la compétitivité des entreprises et leur capacité à créer des emplois, puisque telle est la priorité. Pour ce faire, il faut qu'elles puissent se battre et que la situation financière soit améliorée afin qu'elles aient la possibilité d'obtenir de meilleurs prix de revient, d'investir et d'exporter à l'étranger.

M. Gérard Delfau. Mais pas au détriment des salariés !

M. Michel Noir, ministre délégué. Cette logique de la compétitivité aura probablement de meilleurs résultats que la démarche que vous proposez. D'ailleurs, monsieur le sénateur, vous avez vérifié vous-même à vos dépens, dans la période 1981-1982, combien une démarche économique fondée sur la seule relance de la demande était catastrophique. La France a payé très cher pour cela ! (*Protestations sur les travées socialistes. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*)

CONCESSION DE LA CINQUIÈME CHAÎNE

M. le président. La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication ; je pense donc que c'est M. de Villiers qui y apportera une réponse.

M. François Léotard a indiqué lors des questions d'actualité au Gouvernement, le 16 avril 1986 à l'Assemblée nationale, que le Conseil d'Etat avait annulé le dispositif de concession de la cinquième chaîne.

Cet excès de précipitation ne traduit pas l'exacte réalité des faits, puisque le Conseil d'Etat, à l'exception d'un article sur la diffusion des films, a estimé le cahier des charges conforme au droit.

Ma question est donc la suivante : dans quels délais le Gouvernement entend-il renégocier cet article afin de permettre à cette chaîne de poursuivre, dans des conditions de concurrence saine, sa diffusion ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication. Monsieur le sénateur, lorsque, le 16 avril dernier à l'Assemblée nationale, M. François Léotard a évoqué la question de la cinquième chaîne, il en a parlé non par excès de précipitation, mais par ellipse, procédé stylistique (*rires sur les travées socialistes*), bien connu dans les pays latins, notamment en Italie ! En effet - il a eu l'occasion de le préciser depuis - de quoi s'agit-il ?

Certes, formellement, la concession n'est pas supprimée, mais l'annulation de l'article 4 du cahier des charges a pour effet d'empêcher la cinquième chaîne de diffuser des films. La question ne trouvera donc sa réponse qu'en fonction des dispositions que le Gouvernement voudra bien prendre pour remplacer ledit article. Or, ces dispositions concernent non seulement le nombre des diffusions de films, mais aussi les conditions de grille, de délai et d'origine nationale des films.

Pour vous répondre de manière précise, monsieur le sénateur, je dirai que M. le ministre de la culture et de la communication sera conduit à avoir des conversations avec la société concessionnaire de la cinquième chaîne, mais qu'aujourd'hui nul ne peut préjuger le délai dans lequel ces conversations aboutiront ou non ; ce sera un délai raisonnable. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Jean-Pierre Masseret. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Aucune réponse n'a été apportée à ma question ! J'indiquerai simplement au Sénat que, selon des informations que nous connaissons tous, un accord serait en vue entre la profession cinématographique et la cinquième chaîne ; celle-ci adopterait les mêmes règles que celles qui s'imposent au service public pour le passage des films.

Les Français ne comprendraient pas que le Gouvernement laisse à l'abandon une entreprise privée qui diffuse aujourd'hui et qui aura créé, à la fin de 1986, sept cents postes de travail, et que dans le même temps, il engage la transformation de chaînes publiques - A2 et FR3 - en entreprises privées. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

(*M. Pierre Carous remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.*)

**PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,
vice-président**

**OBLIGATIONS FINANCIÈRES DES COMMUNES
EN MATIÈRE SCOLAIRE**

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy Moinet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, la préparation de la rentrée scolaire de 1986 constitue déjà, pour nos communes, une question d'actualité. Dans cette perspective, les nouvelles modalités de financement des dépenses de fonctionnement des écoles primaires et maternelles suscitent de nombreuses interrogations de la part de nos collègues maires.

Je rappelle, en effet, que, aux termes de la législation en vigueur, lorsque les élèves d'une commune dite commune de résidence fréquentent l'école primaire ou maternelle d'une commune dite commune d'accueil, la commune de résidence peut être tenue de participer aux charges de fonctionnement supportées par la commune d'accueil si certaines conditions sont remplies.

Ce sont ces dispositions qui font l'objet de nombreuses contestations de la part des maires d'où, monsieur le Premier ministre, deux questions.

Envisagez-vous de maintenir dans leurs formes actuelles ou de supprimer les obligations financières des communes de résidence vis-à-vis des communes d'accueil telles qu'elles résultent de l'article 23, alinéa 5, de la loi du 22 juillet 1983 modifiée par la loi du 9 janvier 1986 ?

Si vous confirmez ces dispositions, envisagez-vous de les rendre applicables, comme cela paraît être le cas actuellement, aux enfants fréquentant les écoles maternelles, étant rappelé que l'enseignement pré-élémentaire n'est pas obligatoire dans notre pays ? Je signale, à cet égard, que depuis les lois du 20 mars 1883, du 30 octobre 1886 et du 19 juillet 1889, l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des écoles et des classes primaires publiques figurent au nombre des dépenses obligatoires pour les communes. Il n'est fait nulle part mention des écoles maternelles.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la question de M. Josy Moinet soulève un problème délicat qui concerne, d'une part, la liberté de choix de l'école par les parents et, d'autre part, dans la situation actuelle où de plus en plus de parents peuvent souhaiter, pour des raisons de commodité liées au travail ou à la garde des enfants, que ces derniers soient scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence, la charge que ce choix peut représenter pour les communes dites de résidence, notamment lorsqu'il s'agit de petites communes rurales.

Le problème est, d'ailleurs, tellement délicat que votre Haute Assemblée a eu à se prononcer sur lui à plusieurs reprises et que la loi a dû être modifiée. C'est, en effet, la loi du 22 juillet 1983 qui a réparti le financement entre les communes, notamment en ce qui concerne les écoles élémentaires et les écoles maternelles.

Toutefois, on s'est aperçu, au moment de la mise en application de cette loi, que celle-ci aboutissait à faire supporter une charge parfois très lourde à certaines communes. En conséquence, les associations d'élus, notamment l'association des maires de France, ont protesté contre ces dispositions en demandant qu'une nouvelle concertation s'engage.

A la suite de cette concertation, menée à la fois par le Gouvernement et par les associations que j'ai citées, les dispositions législatives de 1983 ont été modifiées par la loi du 9 janvier 1986.

Quelle est la situation actuelle ? Les modifications qui ont été apportées ont eu pour objet de donner satisfaction aux petites communes rurales notamment. Il a été décidé, en effet, de limiter la charge répartissable aux seuls frais de fonctionnement, excluant, entre autres, la part des annuités d'emprunt, qui représentaient une charge tout à fait importante.

Une deuxième limitation a consisté à exclure les dépenses extra-scolaires.

Une troisième limitation, enfin, a été apportée par l'institution d'une progressivité pour les communes de résidence, celles-ci ne participant qu'à raison de 20 p. 100 en 1986-1987, de 33 p. 100 l'année suivante et des deux tiers en 1988-1989.

Soulignons enfin que l'alinéa 5 de l'article 23 de la loi de 1983 avait limité, comme vous l'avez relevé, les cas dans lesquels les communes de résidence étaient tenues de participer effectivement à cette charge.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, je vous indiquerai que le législateur n'a, en effet, pas opéré de distinction entre les écoles primaires, d'une part, et les écoles maternelles, d'autre part. Certes, il existait des arguments qui auraient pu tendre, sur le plan juridique, à faire cette distinction. Toutefois, il a été estimé que l'ensemble des enfants avaient droit à une scolarité préélémentaire dont l'importance est reconnue de plus en plus généralement par tous, notamment en ce qui concerne les enfants des communes rurales.

La situation actuelle est effectivement celle-ci : une loi dans laquelle on a essayé de limiter, malgré tout, les charges des petites communes, mais une répartition assez importante. Nous ne négligeons nullement les difficultés que cela peut représenter. C'est la raison pour laquelle nous sommes tout à fait prêts à entendre toutes les suggestions que les associations d'élus, notamment l'association des maires de France, voudraient nous faire en la matière. Nous sommes prêts à revoir la législation ou la réglementation en ce domaine. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

STATUT DE L'ÉLU LOCAL

M. le président. La parole est à M. Jouany.

M. André Jouany. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre de l'intérieur, que le 7 mars dernier votre prédécesseur avait adressé à toutes les associations d'élus locaux un document de synthèse et de réflexion sur les grandes lignes de l'avant-projet de loi relatif au statut des élus locaux.

Tous les élus, principalement ceux des communes rurales - ils sont les plus nombreux - ont maintes fois exprimé leur souhait de voir instituer un véritable statut de l'élu local applicable à toutes les catégories professionnelles. Ils ont donc été récemment consultés et les commissaires de la République avaient été chargés de recueillir leurs observations.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet et de me préciser à quel moment il sera en mesure de soumettre au Parlement un tel projet de loi.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

Je salue en la personne de M. Bosson le fils d'un de nos sympathiques collègues, qui est d'ailleurs présent en séance. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le 7 mars dernier, comme vous venez de le rappeler, le gouvernement précédent a adressé aux associations d'élus locaux, au niveau national et dans chaque département par l'intermédiaire des commissaires de la République, un document de synthèse relatif au statut des élus locaux.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit le précédent gouvernement à envoyer un tel document à quelques jours seulement de la fin de la législature, alors que la réflexion avait été engagée dès 1981 avec la nomination d'un parlementaire en mission, votre collègue M. Debarge.

On ne peut manquer de s'étonner de l'écart qui existe entre les propositions formulées dans le rapport de votre collègue et celles qu'a retenues la note d'orientation diffusée par le précédent gouvernement.

En tout état de cause, il était demandé aux associations de faire connaître leurs réactions sur ces différentes propositions. Jusqu'à présent, aucune réponse ni aucune réaction sur ce document n'ont été portées à ma connaissance.

Cette situation souligne à l'évidence, monsieur le sénateur, par-delà les problèmes de calendrier, qui sont évidents, l'extrême complexité de la définition du statut de l'élu local. Il existe déjà des règles en ce qui concerne tant le régime des autorisations d'absence pour l'exercice des mandats que les droits à la retraite des élus locaux ou le régime des indemnités de fonction. Mais ces différentes règles sont variables selon les catégories d'élus et aboutissent à une protection très inégale selon ces catégories, j'allais dire selon les situations individuelles, professionnelles des élus.

Est-il possible d'aller au-delà de la situation actuelle, compte tenu notamment du coût de toute mesure en raison du nombre des élus concernés ? C'est une des questions auxquelles il convient de répondre.

Le dialogue que le Gouvernement entend mener avec l'ensemble des associations d'élus doit permettre d'examiner ce problème de manière approfondie sans *a priori*, avec la volonté de répondre aux attentes des élus sans pour autant créer des charges qui se révéleraient trop lourdes pour les collectivités territoriales. Mais la question n'est pas seulement financière ; elle est aussi politique, administrative et même sociologique.

Il existe un problème d'égalité dans l'exercice des mandats électifs. La part des salariés du secteur privé ou des membres des professions libérales dans le nombre total des élus décroît, car chacun sait qu'il est très difficile - au-delà même des problèmes de revenus - aux intéressés de renoncer même partiellement à l'exercice de leur activité professionnelle pour occuper des mandats électifs.

Faut-il pour autant prendre le risque d'aller vers une sorte de fonctionnarisation des élus locaux pour uniquement aménager ce qui existe différemment ?

Telle est la question que nous avons à résoudre et sur laquelle le Gouvernement entend s'entourer des avis les plus larges, notamment de la consultation actuelle dont nous attendons les réponses et de celui de votre Haute Assemblée, grand conseil des collectivités locales. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES D.G.F.-D.G.E.

M. le président. La parole est à M. Brives.

M. Louis Brives. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dans le dossier l'énoncé de ma question. Je ne reste donc pas esclave de mon texte pour essayer de gagner quelques secondes sur les deux minutes qui me sont concédées.

Ma question a pour but d'inviter le Gouvernement à nous dire ce qu'il compte faire pour majorer les dotations qui figurent au titre de la D.G.E. ou de la D.G.F. Vous connaissez aussi bien que quiconque, puisque vous êtes vous-même maire d'une ville « fort » sympathique, la misère des communes de France et tout ce qu'elles attendent de telles dotations.

Un débat a eu lieu dans cette assemblée sur la D.G.F. ; mes collègues ont constaté son essoufflement et la distorsion qui existe entre les chiffres de 1981 - 18,58 si j'ai bonne mémoire - et ceux de 1986, à savoir 4,68.

M. Roland Courteau. Et l'inflation ?

M. Louis Brives. L'inflation ? Le problème est tout autre, mon cher collègue ! Demandez aux maires de votre département s'ils sont d'accord pour considérer que l'inflation équivaut au caractère évolutif, à la baisse évidemment, des taux de la D.G.E. Je veux bien que vous les convainchiez ; moi, je n'en suis pas capable. Dans mon département, les maires sont peut-être, il est vrai, plus têtus que dans le vôtre ! (*Sourires.*)

Après avoir discuté à cette tribune de la D.G.F. sans avoir compris la différence avec l'inflation à laquelle fait allusion mon collègue, nous avons discuté de la D.G.E.

Les débats ont buté d'entrée de jeu sur un problème de rattrapage : voyez-vous, la D.G.F. et la D.G.E. sont nées de la décentralisation, ce sont déjà de jolies filles, mais, comme des jeunes filles trop belles, elles sont parfois l'objet de désillusions !

Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque le temps m'est tellement compté, voulez-vous permettre à un parlementaire déjà ancien de s'adresser à un jeune ministre en termes de sport ? La vie est certes un combat ; elle est aussi un sport ; associant l'obtention des crédits de la D.G.F. ou de la D.G.E. à

une partie de rugby, par exemple, je ne tape pas « en touche », mais « à suivre » et j'espère ainsi vous permettre d'assurer d'abord un excellent « arrêt de volée » et ensuite de « transformer » les dotations qu'attendent les communes. Vous le savez, les maires souhaitent défendre de toutes leurs forces les communes auxquelles ils sont charnellement attachés, car ils considèrent que leur écharpe s'intègre, en fait, au drapeau de la France.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de leur donner par une réponse « porteuse » les raisons nécessaires pour qu'ils puissent résolument poursuivre leur mission, en surmontant leurs énormes difficultés. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de loi de finances rectificative pour 1986, adopté par le Gouvernement et soumis au Parlement, traduit une orientation fondamentale de sa politique. Cette politique de vérité et de courage nécessite une réduction de la dépense publique. Chacun peut le constater : elle épargne les collectivités locales.

L'intérêt porté par le ministre de l'intérieur, le Premier ministre et le Gouvernement à la vitalité des collectivités locales s'est, en effet, traduit par le fait qu'aucune mesure de prélèvement n'a été retenue dans le cadre du collectif à l'encontre de ces dernières sur les 120 milliards de francs qui leur sont versés par l'Etat. Le Sénat mesurera mieux que quiconque la signification de cette décision.

Quant au prélèvement de 2 milliards de francs sur les 10 milliards de francs que la C.A.E.C.L., la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, s'était autoconstitué à travers le temps, si c'est un prélèvement réel, il est de 20 p. 100 de cette super-bonification intérieure de la C.A.E.C.L., et je me permets de vous renvoyer, mesdames et messieurs les sénateurs, à la déclaration de M. Richard précisant que cela ne change en rien ni le montant des sommes prêtées aux collectivités ni le taux des prêts et que ces sommes destinées à être laissées au Trésor étaient rémunérées au taux de 1 p. 100.

En ce qui concerne l'évolution de la D.G.F., vous la connaissez. Elle a comme fondement l'activité économique à travers l'apport de T.V.A., chacun le sait. C'est déjà une indexation considérable et il est bien évident que le meilleur moyen de faire progresser la D.G.F. est de faire en sorte que la politique économique du Gouvernement réussisse.

Quant à la question plus précise de l'évolution de la D.G.F., je rappellerai que celle-ci a évolué de plus 5,6 p. 100 en 1985 par rapport à 1984, et de 4,7 p. 100 en 1986 par rapport à 1985. C'est la lettre de cadrage pour le budget de 1985 qui avait prévu une baisse de 10 p. 100 des autorisations de programme en 1985 par rapport à 1984 et de 15 p. 100 cette année par rapport aux autorisations de programme ouvertes en 1985.

Les autorisations de programme ouvertes dans la loi de finances pour 1986 ne sont que de 71,193 milliards de francs, contre 100,796 milliards de francs en 1985. Nous héritons donc d'une situation difficile. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le bilan est lourd.

Des problèmes de répartition apparaissent aussi bien en ce qui concerne la D.G.E. des départements qu'en ce qui concerne la D.G.E. des communes ; je tiens à le préciser à votre Haute Assemblée. On se rendra vite compte sur le terrain de ce que cela veut dire.

S'agissant de la D.G.E. des communes, pour les communes de moins de 2 000 habitants, les communes touristiques et les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 10 000 habitants et qui en ont fait l'option, la loi du 20 décembre 1985 a mis en place, à la demande de certaines associations d'élus, des subventions spécifiques, afin d'éviter l'éparpillement des dotations et de permettre aux petites communes, qui étaient pénalisées depuis 1983, de réaliser des équipements lourds, notamment dans le domaine scolaire.

Ce mécanisme fait l'objet - je tiens à le souligner devant le Sénat - d'une évaluation dans le cadre d'une mission de l'inspection générale de l'administration qui a été demandée par le ministre de l'intérieur.

Nous sommes désireux de connaître le point de vue du Sénat sur cette réforme de la D.G.E. pour les communes de moins de 2 000 habitants et les communes de 2 000 à 9 000 habitants qui en ont fait l'option.

Cependant, il apparaît d'ores et déjà que l'enveloppe destinée aux milliers de communes de moins de 2 000 habitants non touristiques pour 1986 n'est que de 621 700 000 francs et est donc insuffisante du fait des critères de pondération adoptés au sein même de la D.G.E.

Cette question importante fera l'objet d'un nouvel examen lorsque seront rendues les conclusions de la mission précédemment évoquée. Elles donneront lieu, si nécessaire, à une modification de la loi du 20 décembre 1985, en liaison avec le Sénat, qui, j'en suis sûr, saura, comme il l'a fait dans le passé, présenter dans l'avenir au Gouvernement des propositions constructives, adaptées à la rigueur des temps et aux besoins des collectivités.

S'agissant enfin du mode de répartition de la D.G.E. des départements, je souhaite préciser à la Haute Assemblée que, pour maintenir un taux de concours proche de celui de 1985 - soit 4,25 p. 100 au lieu de 4,5 p. 100 en 1985 - le Gouvernement, en 1986, avant le 16 mars, a prélevé les crédits suivants. Sur la fraction de la première part destinée à majorer la D.G.E. des départements à faible potentiel fiscal : 35 millions de francs ; sur la deuxième part, encore plus sensible, car il s'agit de travaux ruraux, la majoration destinée aux départements les plus défavorisés - j'insiste sur ce terme - a fait l'objet d'une ponction de 72 300 000 francs. Ces sommes vont cruellement manquer.

Le gouvernement précédent a créé là de très sérieux problèmes que je me devais de signaler à votre Haute Assemblée.

En conclusion, je souligne, monsieur le sénateur, que le Gouvernement, préoccupé de cette situation financière, entend dresser rapidement un bilan réel et sans fard, avec notamment l'aide du comité des finances locales et de votre Haute Assemblée. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Louis Brives. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brives.

M. Louis Brives. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez été bien inspiré de faire état de la loi du 21 décembre 1985 relative aux délais accordés dans son article 9 aux communes de 2 000 à 10 000 habitants pour se déterminer entre le *statu quo* et les nouvelles modalités d'attribution des subventions spécifiques, avant même que la commission de coordination ait pu définir les catégories d'opérations à retenir pour l'année 1986 car, en réalité, le décret fixant les modalités d'application a paru au *Journal officiel* seulement le 5 janvier 1986 et, comme la loi n'accordait qu'un mois, ces communes ne disposaient que d'un délai de seize jours, entre le 5 et le 21 janvier.

Ce problème que vous avez fort justement évoqué - et je vous en remercie - mérite d'être repensé au sein du Gouvernement afin que les communes, qui se sont peut-être engagées pour la durée des mandats en cours dans une improvisation trop hâtive, étant mal informées, puissent « reprendre leurs billes » au cas où la décision prise ne serait pas celle qui convient parfaitement à leurs intérêts. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste.*)

M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai demandé aux commissaires de la République d'établir l'état de répartition de la D.G.E. nouvelle formule pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants, pour les communes touristiques de moins de 2 000 habitants qui en ont fait l'option et pour l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants, et je me suis aperçu que nous arrivions à plus de 50 p. 100 de décisions notifiées par les commissaires de la République sur ces subventions. Il n'était donc plus question de revenir en arrière, d'une manière quelconque, ou d'apporter quelque modification que ce soit pour l'année 1986. Nous avons donc demandé une étude générale.

Votre question soulève deux problèmes : premièrement, un droit de repentir des communes qui ont le droit d'option doit-il être ouvert ? Deuxièmement, les communes qui n'ont pas eu de droit d'expression demandent à avoir, elles aussi, un droit d'option. Il ne faut pas oublier que c'est après une large demande, même si elle n'était pas unanime, que le gouvernement précédent a recréé une D.G.E. nouvelle formule, deuxième part.

L'un des problèmes que nous aurons à discuter avec le comité des finances locales et votre Haute Assemblée, est de savoir si, pour ces communes, nous rouvrons les chances des unes et si nous ouvrons les chances des autres, ce qui peut conduire la dotation départementale à une somme si ridiculement faible dans beaucoup de cas que nous serons contraints à supprimer purement et simplement les subventions. On peut même imaginer que les communes qui auront bénéficié d'une subvention cette année et qui ne pourront guère en espérer dans l'avenir seront parmi celles qui voudront revenir à l'ancien système.

Le problème est donc complexe et nous risquons, en rouvrant ces possibilités de choix, d'aboutir à l'obligation de tout annuler et d'imposer à celles qui auraient opté pour le système des subventions, sa suppression du fait de la déliquescence du montant des crédits à répartir sur le plan départemental.

C'est donc un débat que nous aurons ensemble. Nous avons d'ailleurs demandé la réalisation d'un sondage sur le désir des communes de moins de 2 000 habitants qui n'ont pu faire le choix. Le débat est fort complexe car on risque d'aboutir à un 50-50 p. 100 dans l'expression du désir des élus. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

AVENIR DE LA D.A.T.A.R.

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.), qui dépendait du Premier ministre, est désormais rattachée au ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Faut-il voir dans ce changement quelque signification d'importance ? Plus précisément quels doivent être à l'avenir la place et le rôle de la D.A.T.A.R. et du comité interministériel pour l'aménagement du territoire ?

Dans le même ordre d'idées, alors que les contrats de plan Etat-région n'ont toujours pas mis en œuvre une réelle solidarité nationale, quel crédit peut-on attacher à l'information qui a été maintes fois publiée ces temps derniers concernant la possible création de zones franches ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, exerce les attributions relatives à l'aménagement du territoire et à l'action régionale par délégation du Premier ministre. Le rattachement de la D.A.T.A.R. au ministère de l'équipement n'enlève donc rien à son caractère interministériel, bien au contraire, puisque ce rattachement renforce la cohérence des actions de la D.A.T.A.R. et du ministère chargé des infrastructures, des transports, de l'urbanisme et du logement qui sont traditionnellement en prise avec l'aménagement du territoire national.

Les grands objectifs d'aménagement du territoire destinés à corriger les déséquilibres régionaux et à mobiliser les capacités de développement de toutes les régions françaises doivent être maintenus. En revanche, les moyens pour poursuivre ces objectifs doivent faire l'objet d'une réflexion qui est, d'ailleurs, d'ores et déjà entreprise. J'indique à ce titre que les contrats de plan Etat-région, auxquels vous avez fait allusion voilà un instant, monsieur le sénateur, devront faire l'objet d'un bilan établi en liaison avec les préfets et les présidents des conseils régionaux. Il sera sans doute souhaitable, en effet, de recentrer ces contrats sur quelques grands domaines, manifestant clairement la volonté de solidarité nationale.

Dans le même esprit, et en accord avec M. Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, une réflexion est engagée sur l'intérêt de créer des zones franches où pourraient être pratiqués des allègements de charges sociales et fiscales pour inciter à la création d'emplois, à l'image de ce qui se pratique dans nombre de pays européens.

Cette mesure, si elle peut aboutir, pourrait être mise en œuvre dans les bassins où la situation de l'emploi est particulièrement grave. Quant aux pôles de conversion qui ont été mis en place en 1984, je rappelle, comme l'a fait tout à l'heure mon collègue, M. Madelin, que les mesures mises en œuvre ne peuvent avoir qu'un caractère exceptionnel et limité dans le temps. Là aussi, en liaison avec les régions et les collectivités concernées, un bilan devra être prochainement établi. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

7

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat établi à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement.

Vendredi 25 avril 1986, à quinze heures :

Dix questions orales sans débat :

- n° 16 de M. Pierre-Christian Taittinger à M. le Premier ministre (concertation et dialogue sur la nouvelle situation pétrolière avec les responsables de ce secteur industriel) ;

- n° 10 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de l'éducation nationale (préparation de la prochaine rentrée scolaire) ;

- n° 7 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (développement de la pratique du sport) ;

- n° 8 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (état d'avancement de la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 1992) ;

- n° 3 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (politique du Gouvernement en ce qui concerne les rapports entre les communes et les établissements d'enseignement privé) ;

- n° 9 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (aide de l'Etat aux communes endettées) ;

- n° 6 de M. Camille Vallin à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (difficultés financières des communes) ;

- n° 11 de M. Louis Virapoullé à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation (préoccupations des producteurs de plantes essentielles et aromatiques de la Réunion) ;

- n° 14 de Mme Rolande Perlican à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (réintégration dans leur emploi des salariés de la librairie Gibert-jeune) ;

- n° 4 de M. René Martin à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (situation de l'entreprise Buffet Crampon à Mantes-la-Ville) ;

Mardi 29 avril 1986, à seize heures :

Ordre du jour complémentaire

Conclusions de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi de MM. Jacques Mossion, Jean Colin et Roger Boileau, visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre-expert (n° 335, 1985-1986) ;

Mardi 6 mai 1986, à seize heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 245, 1985-1986) ;

2° Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (n° 301, 1985-1986) ;

3° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco relatif aux privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la principauté (n° 320, 1985-1986) ;

4° Projet de loi autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance du 25 août 1924, telle qu'amendée par le protocole de modification du 23 février 1968, fait à Bruxelles le 21 décembre 1979 (n° 322, 1985-1986) ;

5° Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays (n° 324, 1985-1986).

Ordre du jour complémentaire

6° Conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi de MM. Charles Ferrant et Paul Caron, visant à abroger l'article 36 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (n° 352, 1985-1986).

Mercredi 14 mai 1986, à quinze heures et le soir, et jeudi 15 mai 1986, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 7, A.N.).

La conférence des présidents a fixé au mardi 13 mai 1986, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

D'autre part, la conférence des présidents a retenu les dates des jeudi 29 mai et jeudi 26 juin pour les questions au Gouvernement.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous la réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement ?...

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents concernant l'ordre du jour complémentaire ?...

Ces propositions sont adoptées.

8

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - M. Jacques Thyraud demande à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer de bien vouloir lui indiquer la politique que compte mener le Gouvernement en ce qui concerne les terres australes et antarctiques françaises. La définition d'une politique précise et hardie se révèle indispensable compte tenu du retard pris ces dernières années en la matière et des problèmes survenus, ainsi qu'en témoignent le retard pris pour la construction de la piste aérienne de terre Adélie, l'absence manifeste d'une politique d'ensemble en ce qui concerne les îles subantarctiques et leur zone économique exclusive et les problèmes que pose la négociation actuelle du régime minier de l'Antarctique. A l'heure où un nombre croissant d'Etats affichent un intérêt accru pour la zone antarctique, l'affirmation de la place de la France dans

la région et la mise en œuvre d'une présence effective et ambitieuse se révèlent une nécessité que le Gouvernement ne saurait ignorer (n° 5).

II. - M. José Balarello attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la nécessité de revaloriser notamment le plafond de ressources fixé pour l'octroi de prêts aidés pour l'accession à la propriété. Ce rattrapage devrait s'effectuer en fonction de l'inflation et du retard accumulé depuis plusieurs années. Le relèvement du plafond de ressources permettrait de loger de nombreuses familles dans de meilleures conditions et de relancer le secteur du bâtiment et des travaux publics, particulièrement essentiel pour l'économie française. Il faut rappeler qu'en ce domaine le secteur privé de la construction réalise la majorité des programmes. Nombre d'entre eux sont prêts à être lancés, les permis de construire étant obtenus, mais ne sont pas conduits à leur terme en raison du manque de solvabilité des bénéficiaires potentiels.

Il lui paraît par ailleurs souhaitable d'obliger les caisses d'allocations familiales à participer à la constitution de l'apport personnel et d'inciter les départements et les régions à le faire, sans considération du taux d'effort.

Il lui rappelle que les régions ou les départements qui ont favorisé ces montages financiers connaissent un placement de prêts d'accession à la propriété supérieur de 20 p. 100 à la moyenne nationale.

En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre dans ce secteur de la construction (n° 6).

III. - M. Marc Boeuf attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur l'importance du développement du tourisme dans notre pays. Il lui demande quelle politique il entend mener afin de rendre plus efficaces les structures du tourisme, de développer la promotion à l'étranger et d'aider les professionnels et le tourisme associatif (n° 7).

IV. - M. Jean Francou attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les préoccupations exprimées par les exploitants agricoles des régions de la Crau et de la basse vallée de la Durance à l'égard d'une décision récemment prise par l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse d'instituer des redevances de prélèvements susceptibles d'entraîner de très sérieuses difficultés de trésorerie du fait de l'augmentation du prix de l'eau qu'elles entraînent. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir exposer au Sénat les dispositions qu'il envisage de prendre tendant à répondre favorablement à ces préoccupations parfaitement légitimes (n° 8).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

9

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (n° 301, 1985-1986), dont la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyée, pour avis, la proposition de loi de M. Michel Chauty (n° 207, 1984-1985), visant à modifier l'article 25 de la loi n° 83-610 du 8 juillet 1983 relative aux marchés à terme réglementés de marchandises dont la commission des affaires économiques et du Plan est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

10

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Claude Huriet une proposition de loi visant à modifier la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 341, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jean Cluzel une proposition de loi tendant à faciliter la transmission des entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 342, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Henri Goetschy une proposition de loi tendant à accorder aux communes de moins de 2 000 habitants un droit d'option en faveur de la première part de la D.G.E.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 343, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Pierre Salvi une proposition de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 344, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Louis Virapoullé une proposition de loi tendant à établir une taxe sur la vente des produits effectuée dans les hôtels dits « hôtels de vente » ou agréés en tant que tels.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 345, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Louis Virapoullé une proposition de loi tendant à établir une taxe sur les contrats d'assurance, relatifs aux soins médicaux prodigués aux chats et aux chiens.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 346, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Louis Virapoullé une proposition de loi tendant à établir une taxe de sécurité sociale sur les produits en provenance des pays situés en dehors de la Communauté économique européenne.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 347, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Louis Virapoullé une proposition de loi tendant à réprimer les outrages commis à l'égard des membres du Gouvernement, des membres du Parlement et des magistrats.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 348, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous

réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jean Cluzel et des membres du groupe de l'union centriste une proposition de loi tendant à rétablir l'égalité fiscale entre les couples mariés et les couples concubins.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 349, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Michel Durafour une proposition de loi instituant une journée nationale des Français d'outre-mer.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 354, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Jacques Pelletier et Pierre Laffitte une proposition de loi relative à la création d'entreprise.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 356, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Pierre-Christian Taittinger et Dominique Pado une proposition de loi tendant à permettre au maire de Paris de créer une police municipale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 358, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

11

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte, Roger Romani et Jean-Pierre Cantegrit une proposition de résolution tendant à modifier les articles 32, 43, 44, 48, 49, 51 et 56 du règlement du Sénat.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 350, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

12

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Pierre Bayle un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (numéro 301, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 339 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Robert un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de son Altesse Sérénissime le prince de Monaco relatif aux privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la principauté (n° 320, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 340 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Girod un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de MM. Charles Ferrant et Paul Caron visant à abroger l'article 36 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (n° 326, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 352 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Boyer un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi modifiant le code du travail et relative à la négociation sur l'aménagement du temps de travail (n° 323, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 353 et distribué.

13

DEPOT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Richard Pouille, Pierre Lacour, Guy Male, Bernard Desbrières, André Rouvière, Jacques Valade, Georges Berchet et Mme Monique Midy un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan à la suite d'une mission d'information effectuée du 2 au 16 septembre 1985 en Colombie et en Equateur en vue d'étudier l'état des relations économiques, financières et commerciales entre la France et ces deux pays.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 351 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Louvot un rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur les effets macroéconomiques d'une prise en charge par l'Etat du financement des allocations familiales.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 355 et distribué.

J'ai reçu de MM. Jean Faure, Marcel Bony, Lucien Delmas, Henri Elby, Bernard-Michel Hugo, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne et Louis Mercier un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite d'une mission d'information effectuée du 26 août au 10 septembre 1985 sur les conditions du développement économique des îles de la Réunion et de Madagascar.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 357 et distribué.

14

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 25 avril 1986, à quinze heures :

Réponses aux questions orales sans débat suivantes

I. - M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le Premier ministre s'il ne lui paraît pas judicieux de provoquer une concertation et un dialogue sur la nouvelle situation pétrolière avec les responsables de ce secteur industriel.

Depuis 1973, le pétrole a été systématiquement présenté dans notre pays comme la source de toutes les difficultés économiques.

Aujourd'hui, les principaux responsables politiques rivalisent pour évaluer le montant de la réduction de la facture pétrolière - 30, 60 ou 90 milliards - et pour imaginer son affectation.

Or le pétrole ne mérite ni cette indignité ni cet excès d'honneur.

En réalité, on a assisté depuis cinq années au rétablissement progressif de l'équilibre que les brutales initiatives d'un groupe de pays producteurs exportateurs avaient rompu en matière de prix, une première fois en 1973 et une seconde fois en 1979.

Ce résultat est la conséquence du travail de l'industrie pétrolière et non pas de circonstances heureuses ou d'un retournement imprévisible, mais le fruit de dix ans d'efforts continus de la part de notre industrie pour développer l'ex-

ploration et la production, mettre à jour de nouvelles réserves, augmenter les taux de récupération des gisements, diversifier les approvisionnements et utiliser plus rationnellement l'énergie.

En dix ans, c'est-à-dire sur une période très courte, les investissements de l'industrie pétrolière mondiale ont atteint des montants considérables, de l'ordre de 600 milliards de dollars pour le seul secteur de l'exploration - production entre 1974 et 1984, dont 400 milliards depuis 1979.

Cet effort gigantesque a été mené à contre-courant du ralentissement de l'activité économique dans un contexte d'économies de pétrole.

Maintenant, il s'agit de tirer les leçons de la période passée. La première tient à la nécessité d'intégrer dans les analyses les calculs, les prévisions et les décisions, la « durée » inhérente au secteur énergétique : les réactions hâtives ou à court terme sont sans efficacité. La deuxième leçon est celle de l'effort financier mais également humain qu'il faut consentir pour rétablir les équilibres.

Le Gouvernement se doit d'utiliser ce temps de calme pour essayer de déterminer l'évolution des prochaines années (n° 16).

II. - Mme Hélène Luc appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la préparation de la prochaine année scolaire. En effet, le budget de 1986, dont le Gouvernement actuel dit approuver la plupart des orientations, ne prévoit aucune création de postes en maternelle, dans l'enseignement primaire et les collèges et il n'envisage qu'un nombre très insuffisant de créations pour les lycées. Ce refus de créations de postes a pour conséquence aujourd'hui de très nombreuses fermetures de classes, ce que les parlementaires communistes avaient dénoncé en refusant de le voter. La plupart des départements sont touchés. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, dans le Val-de-Marne, il manque 48 postes en primaire et 66 dans le secondaire. La baisse démographique, évoquée constamment, n'est pas une justification acceptable : elle sous-estime les mouvements des populations dont pâtissent en priorité les quartiers aux populations démunies. En outre, le taux d'échecs et de retards scolaires ne diminuant pas, il conviendrait plutôt d'en profiter pour entreprendre résolument la lutte contre ces inégalités sociales. Porter 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac - un objectif que le Gouvernement actuel affirme vouloir reprendre - implique des mesures autrement plus amples que les 2 800 créations de postes pour 1986. En attendant, il y a des urgences que l'on ne peut renvoyer à plus tard, les décisions pour la prochaine rentrée se prenant maintenant. Elle lui demande : des moyens financiers supplémentaires pour pallier les insuffisances en postes prévisibles de la rentrée prochaines ; les mesures spécifiques qu'il compte prendre pour les zones scolaires qualifiées de prioritaires et la scolarisation des enfants de deux ans (n° 10).

III. - M. Guy Schmaus demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, si le Gouvernement considère que la pratique du sport est une activité sociale de haut niveau culturel. Dans ce cas, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à la promotion des activités physiques et sportives, quels moyens financiers l'Etat entend dégager pour s'attaquer aux inégalités sociales qui se répercutent dans la pratique sportive, et s'il entend faire face aux besoins criants du développement du sport à l'école et à l'entreprise. Il lui demande quel sera le montant des crédits qu'il entend inscrire au collectif budgétaire (n° 7).

IV. - M. Guy Schmaus demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui exposer l'état d'avancement du dossier de la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 1992. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que la candidature de Paris bénéficie de toutes les chances d'être retenue par le Comité international olympique. L'absence de décision sur l'implantation et le site du grand stade ne lui apparaît-elle pas de nature à diminuer les chances de Paris au moment de la décision ? (n° 8).

V. - M. Paul Séramy demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, de bien vouloir lui indiquer la politique que le Gouvernement entend suivre en ce qui concerne les rapports, notamment financiers, entre les communes et les établissements d'enseignement privé.

Il lui rappelle qu'à ce jour de nombreux recours sont en instance devant la juridiction administrative, qui contestent l'aide apportée par les communes à ces établissements (n° 3).

VI. - M. Paul Séramy demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, de bien vouloir exposer au Sénat les conditions dans lesquelles le Gouvernement entend venir en aide aux communes les plus endettées, dont la situation financière est mise en péril du fait de la baisse de l'inflation et de l'importance des taux d'intérêt (n° 9).

VII. - M. Camille Vallin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, sur les graves difficultés que rencontrent les communes pour réaliser les équipements dont elles ont besoin en raison, d'une part, de l'insuffisance notoire des crédits affectés à la dotation globale d'équipement et, d'autre part, de l'écart qui s'accroît entre le taux des emprunts et celui de l'inflation. Il appelle, en outre, son attention sur les problèmes que pose l'attribution des subventions spécifiques aux communes de moins de 2 000 habitants en raison de la modicité des sommes à répartir et des dispositions qui rétablissent, en la matière, la tutelle du pouvoir central. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour que la dotation globale d'équipement apporte une contribution plus substantielle de l'Etat et pour en modifier les modalités d'attribution, ainsi que pour réduire l'écart entre le taux des emprunts et le taux d'inflation. Il lui demande également ce qu'il compte faire pour répondre concrètement à la grande inquiétude qu'éprouvent les élus locaux devant la faible progression de la dotation globale de fonctionnement, tandis que les dépenses de fonctionnement des communes ne cessent d'augmenter. Il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions concernant le taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Il lui demande enfin ce qu'il compte faire pour entreprendre une réforme de la fiscalité locale attendue depuis si longtemps (n° 6).

VIII. - M. Louis Virapoullé attire l'attention de M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, sur les préoccupations exprimées par les producteurs d'huiles essentielles et de plantes aromatiques et médicinales de la Réunion à l'égard du maintien en vigueur d'une taxe de conditionnement frappant ces productions.

Instituée à l'origine pour assurer le fonctionnement du service du conditionnement de l'île, cette taxe n'a plus de raison d'être à l'heure actuelle, ce service ayant été pris en charge par l'Etat depuis 1946.

Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir envisager la suppression de cette taxe de conditionnement qui pénalise les productions de la Réunion par ailleurs durement concurrencées par celles des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (n° 11).

IX. - Mme Rolande Perlican attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les décisions scandaleuses et inadmissibles de la direction des librairies Gibert-Jeune, à Paris.

En effet, prétextant l'attentat qui a endommagé la librairie Gibert-Jeune de la place Saint-Michel, la direction a licencié sans aucun dédommagement les quatre-vingt-un salariés de l'établissement. Le cas de force majeure invoqué par elle ne se justifie pas : seuls le rez-de-chaussée et le sous-sol de l'immeuble ont été touchés.

A cela, on peut ajouter que la maison-mère Gibert-Jeune comprend sept sociétés parisiennes et qu'elle a donc la possibilité d'employer ces personnels à différents travaux.

Bien qu'au départ de cette affaire tout le monde ait reconnu que rien ne justifiait ces licenciements abusifs, aucune mesure n'a été prise à ce jour pour contraindre M. Gibert à appliquer la loi, et les travailleurs sont toujours au chômage.

C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la loi soit appliquée et que les salariés soient ainsi réintégrés dans leur emploi (n° 14).

X. - M. René Martin attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation de l'entreprise Buffet-Crampon, à Mantes-la-Ville, qui est l'une des plus anciennes manufactures d'instruments de musique à vent et qui se prépare à licencier soixante-huit personnes sur les deux-cent-cinquante employés qu'elle compte actuellement.

Cette entreprise, qui a commis de graves erreurs de gestion, fait partie du groupe anglais Bossey and Hawkes.

Le comité d'entreprise a présenté un plan de sauvetage qui permet de sauver tous les emplois.

Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour empêcher ces licenciements dans cette commune déjà lourdement frappée l'an dernier par la disparition de l'usine Rhône-Poulenc Films, ancienne Cellophane, avec ses 1 500 ouvriers (n° 4).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service
du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT*

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SEANCES DU SENAT

établi dans sa séance du jeudi 24 avril 1984 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

A. - Vendredi 25 avril 1986, à 15 heures :

Dix questions orales sans débat :

- n° 16 de M. Pierre-Christian Taittinger à M. le Premier ministre (Concertation et dialogue sur la nouvelle situation pétrolière avec les responsables de ce secteur industriel) ;

- n° 10 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de l'éducation nationale (Préparation de la prochaine rentrée scolaire) ;

- n° 7 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (Développement de la pratique du sport) ;

- n° 8 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (Etat d'avancement de la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 1992) ;

- n° 3 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (Politique du Gouvernement en ce qui concerne les rapports entre les communes et les établissements d'enseignement privé) ;

- n° 9 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (Aide de l'Etat aux communes endettées) ;

- n° 6 de M. Camille Vallin à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, (Difficultés financières des communes) ;

- n° 11 de M. Louis Virapoullé à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation (Préoccupations des producteurs de plantes essentielles et aromatiques de la Réunion) ;

- n° 14 de Mme Rolande Perlican à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (Réintégration dans leur emploi des salariés de la librairie Gibert-Jeune) ;

- n° 4 de M. René Martin à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (Situation de l'entreprise Buffet Crampton à Mantes-la-Ville).

B. - Mardi 29 avril 1986 :

A 16 heures :

Ordre du jour complémentaire

Conclusions de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de la loi de MM. Jacques Mossion, Jean Colin et Roger Boileau, visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre-expert (n° 335, 1985-1986).

C. - Mardi 6 mai 1986 :

A 16 heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 245, 1985-1986) ;

2° Projet de loi autorisant la ratification d'une convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (n° 301, 1985-1986) ;

3° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco relatif aux privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la Principauté (n° 320, 1985-1986) ;

4° Projet de loi autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance du 25 août 1924, telle qu'amendée par le protocole de modification du 23 février 1968, fait à Bruxelles le 21 décembre 1979 (n° 322, 1985-1986) ;

5° Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays (n° 324, 1985-1986).

Ordre du jour complémentaire

6° Conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi de MM. Charles Ferrant et Paul Caron visant à abroger l'article 36 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (n° 352, 1985-1986).

D. - Mercredi 14 mai 1986, à 15 heures et le soir, et jeudi 15 mai 1986, à 10 heures, à 15 heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire :

Sous réserve de la transmission du texte, projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 7, A.N.).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 13 mai, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

D'autre part, la conférence des présidents a retenu les dates des **jeudi 29 mai 1986** et **jeudi 26 juin 1986** pour les questions au Gouvernement.

CESSATION DU MANDAT SENATORIAL DE MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Vu l'article 23 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 20 mars 1986, publié au *Journal officiel* du 21 mars 1986, portant nomination des membres du Gouvernement,

M. le président du Sénat a pris acte de la cessation, à la date du 20 avril 1986, à minuit, du mandat sénatorial :

- de M. Charles Pasqua (Hauts-de-Seine), ministre de l'intérieur ;

- de M. René Monory (Vienne), ministre de l'éducation nationale ;

- de M. Jean Arthuis (Mayenne), secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

REEMPLACEMENT DE SENATEURS

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le président du Sénat :

- que, en application de l'article L.O. 320 du code électoral, M. Paul Graziani est appelé à remplacer, à compter du 21 avril 1986, en qualité de sénateur des Hauts-de-Seine, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur,

- et que, en application de l'article L.O. 319 du code électoral :

M. Guy Robert est appelé à remplacer, à compter du 21 avril 1986, en qualité de sénateur de la Vienne, M. René Monory, ministre de l'éducation nationale ;

M. Georges Dessaigne est appelé à remplacer, à compter du 21 avril 1986, en qualité de sénateur de la Mayenne, M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**MODIFICATIONS AUX LISTES
DES MEMBRES DES GROUPES**

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE
(62 membres au lieu de 61)

Supprimer les noms de MM. Jean Arthuis et René Monory.
Ajouter les noms de MM. Georges Dessaigne, Claude Huriet
et Guy Robert.

RATTACHES ADMINISTRATIVEMENT
AUX TERMES DE L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT
(8 membres au lieu de 9)

Supprimer le nom de M. Claude Huriet.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE
(49 membres)

Supprimer le nom de M. Charles Pasqua.
Ajouter le nom de M. Paul Graziani.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

QUESTIONS ORALES

remises à la Présidence du Sénat

(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

*Mise en œuvre d'une politique de financement
des petites et moyennes industries*

12. - 17 avril 1986. - **M. Edouard Le Jeune** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget**, de bien vouloir lui préciser les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre visant à mettre en œuvre une véritable politique de financement des petites et moyennes industries du commerce de l'artisanat associée à une réforme de la fiscalité pesant sur ce secteur d'activité, afin de favoriser leur développement, seul susceptible d'entraîner la création des dizaines de milliers d'emplois productifs dont la France a le plus grand besoin.

*Politique du Gouvernement
en matière de fonds de compensation de la T.V.A.*

13. - 17 avril 1986. - **M. Louis Caiveau** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales**, de bien vouloir exposer au Sénat la politique que le Gouvernement entend mener en matière de fonds de compensation de la T.V.A. Il lui demande notamment de bien vouloir préciser s'il entend revenir sur le décret du 26 décembre 1985 et en particulier sur ses dispositions rétroactives.

*Réintégration dans leur emploi
des salariés de la librairie Gibert-Jeune*

14. - 18 avril 1986. - **Mme Rolande Perlican** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** sur les décisions scandaleuses et inadmissibles de la direction des librairies Gibert-Jeune à Paris. En effet, prétextant l'attentat qui a endommagé la librairie Gibert-Jeune de la place Saint-Michel, la direction a licencié sans aucun dédommagement les quatre-vingt un salariés de l'établissement. Le cas de force majeure invoqué par elle ne se justifie pas : seuls le rez-de-chaussée et le sous-sol de l'immeuble ont été touchés. A cela on peut ajouter que la maison-mère Gibert-Jeune comprend sept sociétés parisiennes et qu'elle a donc la possibilité d'employer ces personnels à différents travaux. Bien qu'au départ de cette affaire tout le monde ait reconnu que rien ne justifiait ces licenciements abusifs, aucune mesure n'a été prise à ce jour pour contraindre M. Gibert à appliquer la loi, et les travailleurs sont toujours au chômage. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la loi soit appliquée et que les salariés soient ainsi réintégrés dans leur emploi.

*Obligations des communes
en matière de fréquentation scolaire*

15. - 18 avril 1986. - **M. Josy Moinet** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il envisage de maintenir dans leurs formes actuelles ou de supprimer les obligations financières des communes de résidence vis-à-vis des communes d'accueil en matière de fréquentation scolaire telle qu'elles résultent de l'article 23, alinéa 5, de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétée par la loi du 9 janvier 1986. Il lui demande en outre, au cas où ces dispositions seraient confirmées, si elles seraient applicables aux enfants fréquentant les écoles maternelles, étant rappelé que l'enseignement pré-élémentaire n'est pas obligatoire dans notre pays.

*Concertation et dialogue sur la nouvelle situation pétrolière avec
les responsables de ce secteur industriel*

16. - 21 avril 1986. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le Premier ministre** s'il ne lui paraît pas judicieux de provoquer une concertation et un dialogue sur la nouvelle situation pétrolière avec les responsables de ce secteur industriel ? Depuis 1973, le pétrole a été systématiquement présenté dans notre pays comme la source de toutes les difficultés économiques. Aujourd'hui, les principaux responsables politiques rivalisent pour évaluer le montant de la réduction de la facture pétrolière (30, 60 ou 90 milliards) et pour imaginer son affectation. Or, le pétrole ne mérite ni cette indignité, ni cet excès d'honneur. En réalité, on a assisté depuis cinq années au rétablissement progressif de l'équilibre que les brutales initiatives d'un groupe de pays producteurs exportateurs avaient rompu en matière de prix, une première fois en 1973 et une seconde fois en 1979. Ce résultat est la conséquence du travail de l'industrie pétrolière et non pas de circonstances heureuses ou d'un retournement imprévisible, mais le fruit de dix ans d'efforts continus de la part de notre industrie pour développer l'exploration et la production, mettre à jour de nouvelles réserves, augmenter les taux de récupération des gisements, diversifier les approvisionnements et utiliser plus rationnellement l'énergie. En dix ans, c'est-à-dire sur une période très courte, les investissements de l'industrie pétrolière mondiale ont atteint des montants considérables, de l'ordre de 600 milliards de dollars pour le seul secteur de l'exploration - production entre 1974 et 1984, dont 400 milliards depuis 1979. Cet effort gigantesque a été mené à contre-courant du ralentissement de l'activité économique dans un contexte d'économies de pétrole. Maintenant, il s'agit de tirer les leçons de la période passée. La première tient à la nécessité d'intégrer dans les analyses les calculs, les prévisions et les décisions, la « durée » inhérente au secteur énergétique : les réactions hâtives ou à court terme sont sans efficacité. La deuxième leçon est celle de l'effort financier mais également humain qu'il faut consentir pour rétablir les équilibres. Le Gouvernement se doit d'utiliser ce temps de calme pour essayer de déterminer l'évolution des prochaines années.

*Suppression de la compensation spécifique
entre les régimes spéciaux d'assurance - vieillesse*

17. - 23 avril 1986. - **M. Louis Jung** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget**, sur les préoccupations exprimées par de nombreux élus locaux à l'égard des conséquences de l'application des dispositions de l'article 78 de la loi de finances pour 1986 (n° 85-1403 du 30 décembre 1985) lequel institue une compensation spécifique entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse. Cette nouvelle compensation permettra sans doute d'alléger la participation de l'Etat de près de quatre milliards de francs en 1986 à l'équilibre de ces régimes mais entraînera du même coup dès 1987 un besoin de financement très important notamment de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales de près de 10 milliards de francs pour maintenir son équilibre financier. Le relèvement massif des cotisations des employeurs, en l'occurrence les communes et les départements aura des conséquences particulièrement fâcheuses sur les budgets communaux et départementaux et nécessitera une augmentation non négligeable de la pression fiscale locale. Il lui demande de bien vouloir envisager, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1987, la suppression de cette nouvelle compensation qui permettrait d'éviter une hausse très importante des impôts locaux et, par ailleurs,

un accroissement non négligeable des charges du régime général de sécurité sociale, lequel finance le budget global hospitalier.

Bilan de la mise en œuvre des travaux d'utilité collective

18. - 24 avril 1986. - **M. Louis de Catuelan** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** de bien vouloir présenter au Sénat un premier bilan de la mise en œuvre des travaux d'utilité collective. Il le prie de bien vouloir préciser à la Haute Assemblée les décisions que le Gouvernement a prises ou entend prendre concernant l'avenir de cette procédure et son éventuel aménagement.

Politique du gouvernement dans le domaine du logement

19. - 24 avril 1986. - **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** sur la politique que le Gouvernement entend mener dans le domaine du logement. Il le prie de bien vouloir indiquer au Sénat les mesures qu'il entend prendre au cours des prochaines semaines pour relancer un secteur largement sinistré par la politique menée au cours des années précédentes.